

Le Manifeste de Dianova International

Édition: Janvier 2021

Le Manifeste de Dianova International

Sommaire

Introduction

Construire une société garante de l'intégration de tous

Les objectifs de développement durable

Dianova et le développement soutenable

1^{ère} partie : Dianova et son environnement

- Les organisations internationales
- Les relations avec les états
- La société civile organisée
- Le monde universitaire et scientifique
- Le monde de l'entreprise

2^{ème} partie : l'engagement de Dianova

- Les addictions
- L'éducation
- La jeunesse
- Inégalités, pauvreté et exclusion sociale
- Le développement communautaire
- Les migrations
- L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes

3^{ème} partie : la communication

Introduction

Construire une société garante de l'intégration de tous

Dianova International (ONG disposant du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies, représentante de la société civile à l'Organisation des Etats Américains) et ses associations et fondations membres, s'engagent mutuellement à souscrire au présent Manifeste.

Nous, signataires du présent Manifeste, représentons des organisations sans vocation lucrative qui œuvrent à l'échelle mondiale pour faire progresser les droits de la personne et le développement soutenable, grâce à leur engagement dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, des addictions, de l'aide aux migrants et du développement social.

Notre mission est de: *"Mettre en œuvre des actions et des programmes visant à contribuer à l'autonomie des personnes et au progrès social"*, dans la perspective d'un développement humain plus juste et plus soutenable.

Nous sommes fiers du privilège qui nous est donné d'œuvrer dans un grand nombre de pays, auprès de personnes et au sein de cultures et d'environnements sociaux très divers. Nous sommes fiers de nos valeurs de *tolérance, d'engagement, de solidarité et d'internationalité*. Promouvoir ces valeurs représente le socle de notre droit et de notre devoir d'agir, ainsi que notre contribution au processus démocratique.

Notre légitimité découle de la qualité de notre travail, ainsi que de la reconnaissance et du soutien que nous accordent ceux avec et pour qui nous travaillons, le réseau de services, nos partenaires, nos donateurs, l'opinion publique et les autres ONG. Nous considérons que le réseau Dianova et les autres acteurs du tiers-secteur peuvent compléter, mais non remplacer, le rôle et la responsabilité première des gouvernements de promouvoir un développement humain juste, défendre les droits de la personne et son bien-être et protéger les écosystèmes.

Dianova est un réseau laïque et indépendant, sans obédience politique, ni ancrage corporatiste ou idéologique d'aucune sorte – seulement voué à l'intérêt général et au développement humain.

L'organisation Dianova est née dans les années 70 pour aider les personnes confrontées au problème des addictions. En plus de quatre décennies d'existence, l'organisation a su mûrir, puis évoluer, ce qui lui a permis de développer une vision plus large des problématiques sociales. Aujourd'hui, la dimension transnationale du réseau Dianova, son implantation sur quatre continents, son ouverture à d'autres organisations associées, sa vocation historique d'entraide et de soutien des plus vulnérables, ainsi que les liens qu'elle entretient avec plusieurs organisations internationales, constituent une masse critique qui lui permet d'occuper une position privilégiée pour faire entendre sa voix.

La mission du réseau doit influencer efficacement les politiques sociales dans le but de promouvoir la santé, la qualité de vie, le développement des personnes et des communautés; revaloriser l'être humain et lui donner le pouvoir d'agir en tant que facteur clé d'un

développement soutenable et équilibré, au plan économique, social et environnemental.

Dans cet esprit, notre organisation a décidé de se doter du présent Manifeste, élaboré avec la participation de tous ses membres. Ce document, allié à la Charte des Responsabilités approuvée par le réseau en 2010, a pour premier objectif de souligner nos principaux positionnements vis-à-vis des thèmes et des problématiques qui nous préoccupent et vis-à-vis desquelles nous souhaitons nous faire entendre.

Nous avons l'intime conviction que le sens et l'avenir mêmes de notre organisation, comme du tiers-secteur dans son ensemble, passent par un juste équilibre entre notre qualité de prestataire de services et notre capacité à promouvoir des changements sociaux pour construire une société responsable et équitable, reflet d'une réalité complexe et plurielle, mais garante de l'intégration de chacun et de tous.

Les objectifs de développement durable

En 2015, les Nations Unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, un plan d'action permettant de renforcer la collaboration entre les gouvernements et les autres parties intéressées dans leurs efforts pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 objectifs spécifiques sont ainsi devenus le symbole de ce plan ambitieux.

A l'analyse de cette perspective, il apparaît que la mission de Dianova, de même que la traduction de sa vision en différentes pratiques et initiatives réalisés au plan local et international, ont un impact significatif sur la mise en œuvre des ODD à différents niveaux. En s'unissant aux efforts mondiaux pour construire un monde meilleur pour tous, Dianova intègre le langage des ODD à son travail et, au travers du présent Manifeste, montre son engagement en faveur de ces objectifs.

Il faut enfin souligner la transversalité des ODD : chacun d'entre eux est susceptible d'avoir un impact sur un ou plusieurs autres et tous se renforcent mutuellement. C'est la raison pour laquelle chaque section du Manifeste présente les logos des différents objectifs auxquels elle est davantage associée, sans toutefois exclure les objectifs non mentionnés.

Dianova et le développement soutenable

Une société soutenable est une société qui prospère tout en offrant une bonne qualité de vie à l'ensemble de ses citoyens de manière juste et équitable. C'est une société où les besoins de tous sont satisfaits, maintenant et dans le futur, dans le respect des limites des écosystèmes et des ressources naturelles dont dépendent toutes les formes de vie.

La nécessité de mettre en œuvre un développement soutenable de notre société se justifieront seulement par le caractère limité des ressources naturelles, sujettes à épuisement, mais aussi par l'accélération des dommages causés à l'environnement et l'accroissement des inégalités.

Pour répondre efficacement à ces défis dans un monde de plus en plus complexe, il est essentiel que tous les acteurs de la société commencent à adopter une approche globale permettant d'aborder simultanément et harmonieusement les trois dimensions du développement soutenable : économique, sociale et environnementale.

L'agenda 2030 pour le développement soutenable soutenu par les Nations Unies propose en outre cinq axes essentiels pour l'humanité et la planète, ou les 'cinq P' : peuples, planète, prospérité, paix et partenariat.

Les peuples : assurer le bien-être de l'ensemble des citoyens de la société. Accès pour tous aux besoins essentiels quel que soit son niveau de vie : alimentation, logement, santé, accès égal au travail, éducation, sécurité, droits humains, culture, etc.

La planète : prévenir la dégradation de la planète et la protéger grâce notamment à une consommation et une production responsables, à une gestion soutenable de ses ressources naturelles et à la mise en œuvre d'une action urgente visant à faire face au changement climatique.

La prospérité : assurer que tous les êtres humains puissent mener une existence digne et prospère et faire en sorte que les progrès techniques, économiques et sociaux soient en harmonie avec la nature.

La paix : favoriser le développement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, soutenues par des institutions transparentes, responsables et animées par la recherche du bien commun.

Le partenariat : promouvoir un partenariat mondial solidaire afin d'aborder les enjeux interreliés et multiples du développement soutenable, avec la participation de tous les pays et de toutes les parties prenantes.

Le positionnement de Dianova

Dianova adhère pleinement à la définition du développement soutenable, soit « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Nous estimons que la situation actuelle est pour l'essentiel due aux conséquences d'une mondialisation qui va bien au-delà d'un phénomène économique lié au développement du marché mondial pour désormais influencer tous les aspects de la vie de nos sociétés. Selon Dianova, si la mondialisation économique a eu des effets positifs pour plusieurs pays et leurs populations, elle a aussi profondément modifié les rapports de force sociaux et politiques au sein de chaque pays. Le pouvoir des entreprises s'est renforcé tandis que celui des organisations ouvrières s'est amoindri, entraînant une augmentation des inégalités aux plans régional, national et mondial. Malheureusement, loin de se réduire, ces différences s'accroissent.

La notion de développement soutenable s'est rapidement imposée depuis le Sommet de la Terre de Rio (1992) et a favorisé une prise de conscience accrue des grands enjeux écologiques et des disparités mondiales. La notion a ainsi étendu le champ des problèmes

mondiaux pour y inclure les questions de l'environnement, de la santé, du commerce et de la pauvreté.

Depuis quelques années cependant, deux tendances ont vu le jour dans l'interprétation du développement soutenable. Pour certains, notamment des industriels, il est devenu une opportunité d'ouverture de nouveaux marchés et de croissance économique rapide, sous couvert de sa contribution à la réduction de la pauvreté. D'autres ont abusivement réduit le concept à sa seule dimension environnementale.

Selon Dianova, il est essentiel d'apporter un nouvel équilibre à ces évolutions en introduisant une forme de développement soutenable centré sur les êtres humains. Ce développement humain durable se définit comme la capacité des communautés humaines à satisfaire leurs besoins fondamentaux à long terme, en termes d'habitat et de logement, d'eau potable et d'alimentation, de conditions sanitaires et d'hygiène, de participation démocratique, de cohésion sociale, d'expression culturelle et spirituelle, etc. Relever ce défi ne pourra être fait que dans le respect des potentialités sociales, économiques et écologiques de chaque région et dans le respect de la biosphère.

Nous pensons que le développement humain soutenable impose de revoir en profondeur le fonctionnement de nos sociétés ainsi nos principes et nos modes de vie, notamment en termes de production et de consommation. Cet objectif implique de mettre en œuvre un processus de transition vers un changement de mentalité et de comportements visant à favoriser une prise de conscience de l'espace commun dans lequel nous vivons, à offrir une place centrale à la justice sociale, à la solidarité, à l'égalité des chances, mais aussi à garantir le respect des grands équilibres écologiques et de la maîtrise démocratique par les générations actuelles et futures.

Nous estimons qu'à l'heure actuelle, le développement de l'économie solidaire apporte une bonne illustration d'un modèle de développement économique et humain qui intègre les aspects de la production, de la distribution et de la consommation tout en préservant l'engagement citoyen, la responsabilité et la cohésion sociale.

Enfin, **nous reconnaissons** que pour mettre en œuvre ce processus, il apparaît indispensable de promouvoir des partenariats à long terme entre tous les acteurs des différentes régions du monde, incluant les organisations internationales, les gouvernements, les milieux d'affaire, les ONG et la société civile.

1ère partie : Dianova dans son environnement

Les organisations internationales

QU'EST-CE QU'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE ?

Depuis la seconde moitié du XIXème siècle, les États ont institué des organisations internationales spécialisées ou régionales afin d'apporter un cadre formel à leur coopération. Le champ d'action des organisations internationales, initialement technique (la plus ancienne est l'Union postale), s'est élargi depuis aux domaines politiques – depuis le commerce jusqu'à la sécurité collective en passant par l'intégration régionale. Les organisations internationales sont au service des États, qui les financent et les dirigent. Elles représentent donc une facette de la souveraineté collective de ces États, même si parfois leur action est source de tension avec la souveraineté individuelle de certains États.

Une organisation internationale est une association d'États souverains créée par un traité international, une convention multilatérale ou un accord entre ces États, dans le but de coordonner une action sur un sujet déterminé par ses statuts¹.

Principe de souveraineté des États

Les différents États demeurent souverains lorsqu'ils s'engagent dans des organisations internationales. Les Nations Unies, par exemple, reconnaissent le principe de l'égalité souveraine de ses membres et s'interdisent d'intervenir dans les affaires qui relèvent de la compétence de chaque État. Ce principe de souveraineté est reflété dans le processus de décision des organisations internationales, lequel combine la pratique du consensus obligatoire et la règle « 1 Etat égale 1 voix ».

En pratique cependant, les organisations internationales sont de plus en plus autonomes du fait de phénomènes de leadership et surtout, à cause du développement d'expertises que ne possèdent pas les Etats (expertise nucléaire de l'AIEA, expertise sanitaire de l'OMS, expertise du HCR en matière de droit international des réfugiés, etc.)

Fonctionnement

Les organisations internationales sont dotées d'une personnalité juridique de droit international, elles possèdent leurs organes propres et édictent leurs propres actes. Elles sont cependant subordonnées à leurs états membres, instituées par eux dans le but de servir leurs objectifs et faciliter leur coopération. On recense actuellement plus de 250 organisations internationales ou intergouvernementales (incluant des organisations régionales) qui exercent des fonctions diverses dans le système international.

¹ Emploipublic.fr – Qu'est-ce qu'une organisation internationale ?

RELATIONS ENTRE ONG ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les associations transnationales, communément appelées organisations non gouvernementales internationales sont peu à peu devenues, à partir du dernier quart du 20^{ème} siècle, des acteurs à part entière de la scène internationale. Aujourd'hui, les ONG internationales représentent une force dont le pouvoir d'influence rivalise avec celui des organisations intergouvernementales. Les ONG internationales sont les manifestations transnationales de ce que l'on nomme « la société civile », soit un ensemble de mouvements à vocation sociale qui s'organisent autour d'objectifs et d'intérêts communs.

L'influence croissante des ONG internationales découle en partie de la reconnaissance de la part des gouvernements nationaux de leur incapacité à affronter seuls un éventail de plus en plus large de problèmes sociaux d'importance mondiale et susceptibles de menacer la santé, le bien être ou la sécurité des populations, comme la nécessité de préserver l'environnement, d'éradiquer certaines maladies ou d'assurer un contrôle sur les drogues.

Face à ces défis, diverses organisations internationales, comme les Nations Unies, ont été appelées à assumer de nouvelles responsabilités, ce qu'elles ont fait en se donnant les moyens de développer des relations et des partenariats plus étroits avec les organisations non gouvernementales. Comme l'affirmait le Sous-Secrétaire Général pour les Affaires Economiques et Sociales, M. NitinDesai (1992-2003) : « *Les ONG n'ont plus seulement une relation de simple client avec les Nations Unies. Elles apportent des idées nouvelles, alertent la communauté mondiale à propos de défis émergents et possèdent un talent et une expertise indispensables au travail des Nations Unies (...)* »

Le positionnement de Dianova

L'un des défis majeurs du XXI siècle sera la gouvernance de mondialisation et la capacité des Etats et des organisations internationales à redéfinir un certain nombre de règles et à mieux contrôler la démesure des intérêts privés, afin de garantir une vision à long terme, propice à l'intérêt général. La mondialisation n'est pas seulement l'expression conjointe de l'Etat et des marchés, du public et du privé, des logiques nationales et transnationales. Nous devons appréhender l'influence grandissante d'un ensemble plus vaste d'acteurs et de mécanismes de transformation à l'échelle mondiale, comprenant notamment les organisations non gouvernementales et le tiers secteur en général, garants d'une vision sociale et solidaire.

Dianova **veut être** partie prenante de ce mouvement et jouer un rôle actif au sein des organisations internationales dans le but d'exercer une influence significative. Nous voulons être au plus près des centres de décision des organisations internationales car c'est ainsi que nous pourrons œuvrer, efficacement, à faire de notre vision une réalité.

Dans la mesure de ses possibilités, Dianova **s'efforce** de participer à l'élaboration de propositions, d'actions et de programmes concrets, permettant de renforcer le rôle de ces institutions. Elle veille en outre à appliquer leurs politiques et leurs recommandations dans les pays où elle opère. En définitive, Dianova croit qu'il est non seulement possible, mais essentiel, de penser globalement et d'agir localement.

Les relations avec les États

Depuis plus de deux décennies les organisations du tiers secteur sont de plus en plus impliquées dans des domaines qui relèvent traditionnellement de la compétence de l'Etat et ce dans de nombreux pays. Cet engagement du tiers secteur et la façon dont il est mis en œuvre peuvent grandement varier. Dans certains pays, le champ d'action que constitue le développement local et communautaire, par exemple, est devenu un lieu de rencontre, et souvent d'articulation, entre les acteurs du tiers secteur et du secteur public. Dans d'autres pays en revanche, les ONG ont davantage un rôle d'opposition qu'un véritable engagement opérationnel et se voient considérer avec méfiance par les gouvernements. Entre ces deux extrêmes, existent bien sûr toutes les nuances des relations entre état et tiers secteur.

Dans les pays où la société civile est la plus active, les intervenants locaux ou communautaires, qu'ils soient désignés comme de l'économie sociale et solidaire, de l'action communautaire ou de l'entrepreneuriat social sont à l'origine de nombreuses initiatives innovantes et concrètes visant à venir en aide aux populations les plus marginalisées. De telles initiatives apparaissent comme remarquables en même temps qu'elles sont souvent très utiles aux communautés qu'elles servent, pourtant leur contribution au savoir-faire global du pays en matière de développement peut être multipliée par une interaction avec le secteur public. Dans cette optique, la question est d'articuler au mieux les relations entre le tiers secteur et l'Etat afin d'en obtenir le meilleur bénéfice pour le développement.

MOTIVATIONS POUR LA COOPERATION

Les motivations pour une coopération entre Etats et tiers secteur sont nombreuses et peuvent également varier selon les pays. En règle générale cependant, deux types de facteurs peuvent intervenir: *les facteurs économiques*, par exemple le fait de disposer de budgets locaux et nationaux réduits malgré des besoins accrus, le coût moindre des ONG face au secteur privé, etc., et *les facteurs sociaux et politiques*, soit par exemple la volonté des gouvernements de renforcer le rôle de la société civile, ou encore de tirer profit du consensus social que génèrent certaines ONG de renom.

MÉCANISMES DE COLLABORATION

Parmi les mécanismes de collaboration, on peut citer les *approches contractuelles* (les pouvoirs publics « achètent » auprès des ONG des services qui seront offerts à la population, selon des modalités précises et contractuelles (durée, conditions de financement, résultats, reddition de comptes) ; et les *approches de partenariat et de coopération* entre deux entités fondamentalement différentes (coopération intersectorielle) en vue d'aborder ensemble certaines problématiques sociales ou de mettre conjointement en œuvre des projets spécifiques. Ce dernier type de coopération implique dans l'idéal des modalités très différentes de l'approche contractuelle, incluant :

- Des objectifs déterminés conjointement par l'ONG et le service de l'Etat

- Des décisions prises en collaboration et par consensus
- Des relations formelles/informelles basées sur la confiance
- Des processus horizontaux et non hiérarchiques
- Des interactions et une synergie entre les deux partenaires
- Une reddition des comptes commune

Le positionnement de Dianova

Les organisations du tiers secteur ont l'ambition d'apporter des réponses face aux nombreux défis posés par les changements sociaux actuels, depuis les crises sociales, économiques et environnementales jusqu'à la fracture grandissante entre les riches et les pauvres. Ces organisations sont à l'origine d'une grande variété d'initiatives visant à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, favoriser un changement d'attitudes et de pratiques afin de combattre les discriminations, identifier des menaces à l'environnement, etc.

Face à l'ampleur de la tâche à accomplir Dianova **juge** indispensable de mettre en œuvre de mécanismes de collaboration ou de partenariats entre les organisations de la société civile, l'Etat et le secteur privé. Ces mécanismes représentent selon nous la meilleure façon d'aborder des problèmes socio-économiques de plus en plus divers et complexes grâce à des services mieux articulés et plus efficaces car mis en place avec une compréhension fine des besoins des communautés locales.

Les collaborations entre l'Etat et le tiers secteur peuvent en outre apporter des solutions face aux difficultés chroniques de financement dans certains secteurs. Cependant, nous **estimons** que ces collaborations ne doivent en aucun cas remplacer l'engagement indispensable de l'Etat dans son rôle et sa responsabilité première de promouvoir un développement humain juste et durable.

C'est pourquoi, en tant qu'acteurs agissant en complément des pouvoirs publics, **nous demandons** des gouvernements qu'ils mettent en œuvre des mesures et ouvrent des lignes de financement adaptées à la prestation de services de qualité, dans le respect de la soutenabilité des organisations sociales.

La société civile organisée

Dès 1945, les ONG obtiennent une forme de reconnaissance officielle au sein d'une organisation internationale : en vertu de l'article 71 de la Charte des Nations Unies, les ONG peuvent se voir accorder un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU. Par la suite, afin de répondre à la diversité, à l'ampleur des compétences et aux moyens croissants dont disposent les ONG, l'ECOSOC adopte en 1996 une nouvelle résolution qui actualise les dispositions antérieures et ouvre la voie à des partenariats plus étroits. La résolution 1996/31 de l'ECOSOC constitue la base juridique actuelle qui régit les

« relations aux fins de consultation entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales »

Aujourd'hui, plus de 3700 ONG disposent d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC et leur nombre a doublé entre 2000 et 2010. Au-delà de ce nombre en croissance constante, il faut noter que les ONG ont une influence active dans le fonctionnement de l'ensemble des organisations internationales, selon des modalités très variables. Ces ONG peuvent ainsi être consultées, voire associées aux délibérations et à la mise en œuvre de certaines décisions des organisations internationales. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) collaborent par exemple avec plusieurs centaines d'ONG.

Les ONG ont durant longtemps tenu un rôle simplement consultatif et/ou opérationnel au sein du fonctionnement ou du processus décisionnel des organisations internationales. Aujourd'hui, en revanche, un grand nombre d'entre elles sont désormais associés à la définition des politiques et des priorités des programmes des organisations internationales.

ROLE DE LA SOCIETE CIVILE ORGANISEE

Certaines ONG ont acquis des compétences opérationnelles et une maîtrise de différents secteurs d'activités, générant une expertise technique indispensable à un débat bien informé et à l'exercice d'un contre-pouvoir performant. Ces ONG jouent un rôle de *diplomatie non gouvernementale* qui élargit les fonctions qu'elles sont susceptibles de jouer sur la scène internationale (rôles traditionnellement réservés aux acteurs souverains), comme la médiations des conflits, l'action humanitaire, etc.

Ce rôle dévolu aux ONG est un acquis irréversible. Par le biais de leurs acteurs organisés (les ONG) la société civile et l'opinion publique deviennent de plus en plus actifs sur la scène internationale avec des moyens de plus en plus performants (moyens techniques, expertise, moyens d'information et de communication). La société civile organisée réclame de pouvoir participer à la résolution des problèmes internationaux, qui avec la mondialisation, deviennent aussi des problèmes régionaux, nationaux et locaux.

Pour Dianova, cette évolution représente une opportunité pour une intégration internationale plus grande et une chance pour la démocratie.

Le positionnement de Dianova

Les ONG et le tiers secteur en général naissent souvent dans le but de voir disparaître le problème même pour lequel elles sont créées – "drogues, sida, pauvreté ou exclusion sociale". Ce principe caractérise un comportement de développement et de croissance propre aux organisations, en impliquant pour ces dernières la nécessité de continuellement s'adapter à leur raison d'être propre et à leur sentiment *d'être utiles*. C'est pourquoi nous croyons que la nature même de nos organisations s'inscrit dans le développement, celui-ci étant compris comme l'ensemble des processus de maturation et d'apprentissage au moyen desquels une organisation parcourt son cycle de vie et renouvelle son potentiel dans le but

d'évoluer et de s'adapter aux nouveaux besoins, et non en vertu d'un développement organisationnel dénué de sens.

Après une première époque marquée par la spontanéité et l'esprit pionnier, nombre de ces organisations ont connu d'importants processus de professionnalisation et d'institutionnalisation qui, peu à peu, leur ont permis de passer de la culture de l'héroïsme à celle de la responsabilité sociale et de se positionner en tant qu'interlocuteurs fiables et crédibles.

Dans ce contexte, Dianova crée des projets communs et met en œuvre des alliances avec d'autres organisations du tiers-secteur, dans une perspective d'ouverture et de collaboration.

Nous avons la conviction que ces pratiques représentent la meilleure garantie d'un développement cohérent qui évite les comportements autoréférentiels ou une trop grande fragmentation qui font trop souvent obstacle à l'unité d'action du tiers-secteur, condition nécessaire à l'obtention de résultats probants dans la poursuite d'un objectif de changement social. En définitive, nous faisons le pari de la diversité et de la complémentarité plutôt que celui de la concurrence.

Nous vivons une période de transition historique entre l'âge de l'excès du 20^{ème} siècle et celui de la modération du 21^{ème}. À présent que le mythe de la croissance infinie a montré ses limites, nous devons désormais apprendre à vivre autrement.

Un défi immense nous attend : garantir un système de santé et de protection sociale juste, solidaire et *soutenable*, dans un contexte économique différent. **Nous estimons** que c'est là qu'entrent en jeu la société civile organisée, le tiers-secteur en général. Ce dernier peut mobiliser des ressources et des moyens avec une moindre dépendance à l'argent, car il sait le compenser (et parfois le remplacer) par la passion, la compétence, la générosité et l'engagement. La synergie du secteur public et du tiers-secteur est une réponse essentielle au défi qui nous attend, celui de la soutenabilité des systèmes de santé et de protection sociale.

Dianova **veut** agir en faveur d'une plus grande unité du tiers secteur en tant qu'acteur fondamental de l'évolution et du développement des communautés et pour aider à maintenir le lien de solidarité qui unit les Etats et leur population, dans l'objectif de construire une société plus inclusive, plus juste et plus équilibrée.

Le monde universitaire et scientifique

Pour Dianova, l'investigation, l'innovation et l'évaluation sont d'une importance capitale. C'est la raison pour laquelle nous considérons le monde universitaire comme un allié à la fois naturel et essentiel dans la poursuite de nos objectifs, et pour faire face à un manque de ressources et de compétences qui peut représenter un frein à notre développement.

La coopération entre les ONG et le monde universitaire et scientifique peut donner lieu à des avancées et à des opportunités de développement par l'amélioration des capacités de plaidoyer et des interventions de terrain et au travers de la diffusion des innovations scientifiques, dans un enrichissement mutuel.

FINALITES DES PARTENARIATS

Echange ou construction de connaissances

Pour le monde universitaire et scientifique, les partenariats avec les ONG en général représentent la possibilité d'accéder aux zones géographiques de recherche afin de mettre leurs théories en application en tirant parti de la logistique et des connaissances locales des ONG. Les chercheurs peuvent également profiter de l'expérience des ONG en matière d'approches participatives, de compréhension du contexte et des réalités locales.

Du côté des ONG, la présence d'un scientifique peut leur permettre d'avoir une vision d'ensemble et un regard extérieur important pour l'analyse des actions entreprises. Ce type de partenariat permet en outre d'accéder à des outils scientifiques rigoureux qui contribuent à réaffirmer la pertinence des actions entreprises et à favoriser leur reproductibilité sur d'autres terrains, contribuant ainsi à une plus grande professionnalisation des ONG.

ECHANGES DANS LA FORMATION DES FUTURS PROFESSIONNELS

Reconnaissant l'importance des environnements réels dans la production et l'expérimentation des connaissances, Dianova propose des opportunités visant à concilier diverses activités de recherche et d'études avec leurs applications respectives dans un environnement réel, en accord avec les codes d'éthique et de déontologie applicables.

AMELIORATION DES ACTIVITES DE PLAIDOYER

En plus de ces objectifs d'échange et de construction de connaissances, les partenariats entre ONG et monde universitaire et scientifique peuvent également être utilisés pour améliorer la pertinence et la qualité des activités de plaidoyer menées par les ONG. Quelle que soit leur qualité, les actions de solidarité nationales ou internationales ne sont en effet pas suffisantes pour amener de véritables changements, au plan de l'aide sociale ou de l'aide au développement.

C'est la raison pour laquelle de plus en plus d'ONG se sont investies dans des activités de plaidoyer visant à influencer les politiques et les décideurs. Dans cette optique, un partenariat efficace avec des scientifiques peut être utile pour améliorer la qualité, la pertinence et la légitimité de l'argumentation des ONG, grâce notamment à l'utilisation de base de données ou d'études par zones ou par secteurs d'activités, ou grâce à d'autres méthodologies que les ONG ne peuvent mettre en œuvre.

Le positionnement de Dianova

Mettre en œuvre des partenariats entre les ONG et le monde universitaire et scientifique n'est pas chose facile du fait de leur fonctionnement et de leurs objectifs différents : les ONG

cherchent à mettre en œuvre des programmes visant à répondre aux besoins d'une population spécifique dans des contextes d'urgence et/ou de développement, tandis que le travail des chercheurs est avant tout la production de résultats liés à l'analyse de la connaissance.

Nous **estimons** essentiel néanmoins de mobiliser les énergies afin d'amener le monde universitaire et scientifique à collaborer avec les ONG. Au sein de l'éducation supérieure de nouvelles tendances font le pari du développement de cursus pratiques. Les ONG peuvent en bénéficier via des stagiaires qualifiés, des chercheurs et des formateurs susceptibles d'apporter une contribution essentielle à leur développement. Ce type de partenariats peut être générateur d'innovations dans le travail des ONG, et surtout il peut contribuer à l'émergence d'une nouvelle culture organisationnelle dans laquelle les notions de transdisciplinarité et d'interconnexion entre théorie et pratique sont améliorées. Enfin, l'éducation supérieure se voit de façon croissante comme étant bien plus qu'une institution produisant des chercheurs à la chaîne dont le seul intérêt est de voir leurs travaux publiés. Nombre de chercheurs souhaitent désormais jouer un rôle plus actif dans le processus de développement humain et l'instauration d'une citoyenneté active, capable de demander des comptes auprès des gouvernements.

Pour cette raison, Dianova **veut** se positionner comme une institution d'expérience, capable d'offrir aux étudiants les stages dont ils ont besoin, dans une ambiance alliant capacité technique et engagement social – un idéal qui a fait défaut à nombre d'universitaires au cours de leur processus de formation. Dans le même temps, Dianova propose un milieu d'intervention dont nous pensons qu'il facilite la recherche, expérimentale ou descriptive, ainsi que l'évaluation des programmes et autres expériences. C'est pourquoi Dianova **ouvre** la porte à tous ceux, chercheurs et universitaires, désireux de tirer parti d'expériences concrètes dans leurs travaux.

Enfin, Dianova **s'engage** pour le changement social et pour l'innovation dans le domaine de la connaissance, un domaine qui relève en grande partie du secteur universitaire. Le travail de collaboration avec l'institution académique et scientifique devient ainsi une condition du progrès de l'organisation.

Le monde de l'entreprise

Traditionnellement marquées par l'ignorance ou l'antagonisme, les relations entre les entreprises et les organisations non gouvernementales ont évolué depuis le début des années 90 vers le début d'un dialogue, puis la mise en œuvre de différentes formes de coopération, suite à la montée en puissance de nouvelles préoccupations éthiques dans le monde de l'entreprise. Les dérives de la mondialisation et les scandales financiers ont entraîné une crise économique, sociale et environnementale qui a remis profondément en cause la légitimité des entreprises et les a contraintes à intégrer les enjeux sociaux, éthiques et de développement soutenable à leur stratégie de développement économique. C'est la naissance de la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) c'est-à-dire une

démarche volontaire visant à intégrer ces questions dans le fonctionnement quotidien des entreprises.

Pour construire ce lien avec la société, perçu désormais comme essentiel, les entreprises se sont alors tournées vers les organisations non gouvernementales, reconnues comme des acteurs clé du système international et bénéficiant d'un capital de sympathie dans l'opinion publique.

MOTIVATION DES ENTREPRISES

A l'heure actuelle, nombre d'ONG sont devenues des interlocutrices indispensables des entreprises dans le cadre de leur politique interne et/ou externe de RSE, grâce à leur connaissance des déterminants et des champs d'action du développement durable et de l'engagement social. Les partenariats avec les ONG permettent aux entreprises d'avoir accès à des opportunités de formation et d'apprentissage et de renforcer ainsi leur expertise dans les domaines sociaux et du développement durable, expertise qui contribue à l'intégration de nouvelles responsabilités dans leur processus de management. Dans le même temps, les partenariats ONG/entreprises permettent à ces dernières de réduire les risques d'impact financier suite à une crise sociale ou environnementale, tout en améliorant leur image grâce à un positionnement responsable.

MOTIVATION DES ONG

Au plan de la relation ONG/entreprises, il importe aussi de prendre en compte les motivations des ONG et considérer celles-ci comme acteurs de ces partenariats. Les relations ONG/entreprises sont le résultat d'un choix stratégique des ONG qui peuvent alors opter pour différents positionnements allant de la contestation des entreprises afin de faire pression sur celles-ci, jusqu'à la coopération. Les entreprises sont des acteurs importants de la société car elles disposent de leviers d'action capables de faire progresser les problématiques sociales et environnementales. Grâce à leurs partenariats avec les entreprises, les ONG montrent qu'elles veulent répondre aux attentes de leurs propres parties prenantes et être perçues comme capables d'offrir des solutions ; elles veulent étendre leur champ d'action et d'influence ; elles souhaitent enfin élargir leurs sources de financement et leur relais de diffusion.

LES CONDITIONS D'UN PARTENARIAT REUSSI

Trois types de conditions doivent être réunies pour assurer le succès des relations entre les ONG et les entreprises :

- *Des conditions humaines* : des motivations claires de la part de chaque partie, une confiance et une compréhension mutuelles,

- *Des conditions structurelles* : un cadre contractuel et financier rigoureux, une organisation transparente, le développement de pratiques de travail communes,
- *Des conditions matérielles* : une proximité géographique, une maîtrise des politiques et des outils de communication, un transfert de connaissances et de compétences, des investissements équitables (temps, outils, ressources)

Le positionnement de Dianova

Dianova **estime** que la relation ONG/entreprises doit représenter davantage que le seul cadre d'une collaboration participative, de type *donnant-donnant*, entre les deux parties. Cela peut et doit être aussi une vision stratégique qui ouvre la voie à la construction d'une société soutenable, où la justice sociale et la préservation de l'environnement sont prioritaires. Les nouveaux modèles d'entrepreneuriat social ont prouvé qu'ils pouvaient être en même temps des moteurs significatifs du commerce, tout en étant attachés au respect de l'environnement et à la poursuite du bien commun au lieu du profit individuel.

Dianova **pense** que ces nouveaux modèles d'entrepreneuriat peuvent avoir davantage de réussite et d'implications positives quand ils sont mis en œuvre en partenariat avec les ONG locales, nationales ou internationales et même avec les pouvoirs publics. L'élaboration d'un projet de société soutenable et inclusif ne peut par définition que se faire avec l'ensemble des parties prenantes et une participation citoyenne aux processus de management.

Le monde de l'entreprise représente pour Dianova un domaine d'intérêt majeur. Nous prenons position en **faveur** d'un modèle spécifique d'entreprise, où les valeurs de respect, de soutenabilité, de transparence, de justice et de développement vont de pair avec la rentabilité, l'excellence et l'innovation.

Nous **estimons** que les entreprises font partie intégrante de la société ; en tant que productrices de richesses, elles ont une responsabilité sociale. Nous nous **engageons** à construire des alliances permettant d'encourager, bien au-delà de l'assistanat, un échange de savoir-faire authentique et constructif dans le cadre d'une responsabilité sociale partagée.

Nous **voulons** créer des passerelles entre l'entreprise et le tiers-secteur afin de réunir le meilleur des deux mondes : l'efficacité et le professionnalisme de l'entreprise versus les capacités de motivation, de résilience et de solidarité qui nous sont propres. Notre expérience souligne l'efficacité de cette synergie pour nos deux secteurs et pour l'ensemble de la société, et son impact positif sur la qualité de vie et de travail de tous.

2ème partie : l'engagement de Dianova

Les addictions

GENERALITES

L'addiction se caractérise par l'incapacité d'une personne à mettre fin à un cycle répété de comportements visant à lui procurer une sensation de plaisir, ou à diminuer un sentiment de malaise, ainsi que la poursuite de ces comportements en dépit de leurs conséquences négatives parfois considérables (problèmes de santé, d'argent, d'isolement, de perte d'emploi, etc.).

Le concept d'addiction s'applique non seulement aux substances psychoactives – quelles qu'elles soient et indépendamment de leur statut licite ou illicite – mais aussi aux comportements compulsifs comme le jeu pathologique, l'addiction au sexe, à la pornographie ou les addictions liées à l'usage d'Internet. On parle alors d'addictions comportementales, ou "sans substance".

L'ADDICTION EST-ELLE UNE MALADIE ?

Dianova adhère à la définition de l'addiction proposée par l'*American Society of Addiction Medicine* en 2019 (révision de la définition de 2011) : « *l'addiction est une maladie chronique, pouvant se traiter, impliquant des interactions complexes entre les circuits cérébraux, la génétique, l'environnement et les expériences de vie d'un individu. Les personnes souffrant d'une addiction consomment des substances ou adoptent des comportements qui deviennent compulsifs, et continuent souvent de le faire malgré leurs conséquences néfastes.* » Selon ce modèle, les personnes concernées par l'addiction ont donc besoin de soins, au même titre que les personnes atteintes d'une autre pathologie, quelle qu'elle soit.

Dianova estime que cette vision de l'addiction, considérée comme une pathologie parmi d'autres, permet **de réduire la stigmatisation des personnes qui sont aux prises avec des troubles de l'utilisation de substances ou d'autres addictions**. En revanche, selon Dianova, le modèle explicatif de « la maladie de l'addiction » ne doit pas occulter le **caractère multifactoriel** de la problématique (voir ci-après : *facteurs de vulnérabilité et de protection*). De même, si les progrès de la neurobiologie et de l'imagerie cérébrale permettent de poser un regard nouveau sur la problématique et de développer des traitements prometteurs, **ils ne doivent pas remettre en question l'intérêt des approches biopsychosociales dans le traitement des addictions**.

FACTEURS DE VULNERABILITE ET DE PROTECTION

L'addiction est une problématique multifactorielle, cela signifie qu'un ensemble de facteurs (associés entre eux et non pris isolément) constituent **une vulnérabilité au développement d'une addiction**. Ces facteurs sont de quatre ordres :

- **Facteurs liés aux produits ou aux comportements addictifs:** toxicité et neurotoxicité (à court ou à long terme), pouvoir addictogène au plan physiologique et psychologique (le produit entraîne une dépendance plus ou moins grande).
- **Facteurs individuels:** facteurs génétiques et neurobiologiques, tempérament et traits de personnalité (traits 'recherche de sensation', 'susceptibilité à l'ennui', 'recherche de nouveauté'), manque d'intérêt pour l'école ou échec scolaire, perturbation de la réactivité émotionnelle, troubles de l'humeur, troubles anxieux et autres troubles psychiatriques, initiation précoce de l'usage, premières expériences positives.
- **Facteurs liés au milieu de vie :** situation sociale précaire, mal-logement, événement de vie stressants, mauvaises conditions et stress au travail ; au plan familial : manque de repères, conflits, inconsistance des règles, négligence ou maltraitance, attitude des parents vis-à-vis des substances, usage de substances par les parents, les frères ou les sœurs et exposition précoce à ces usages ; dans le cercle d'amis : pression des pairs.
- **Facteurs liés à l'environnement :** facteurs socioculturels (immigration, acculturation, marginalisation), normes permissives, valorisation de certains modèles de consommation, politiques ou législation, disponibilité et accessibilité des substances, exposition à la publicité et au marketing (cannabis, alcool, jeux et paris, etc.) ; absence d'infrastructures de loisirs, désintégration des quartiers.

Les facteurs de protection sont les facteurs qui contribuent à **réduire la probabilité de voir se développer un problème d'addiction chez les personnes** ; ils peuvent aussi stimuler leur capacité d'adaptation au stress et aux difficultés personnelles.

- **Facteurs individuels :** tempérament positif, capacité à résoudre les problèmes, efficacité personnelle, le fait d'utiliser ses ressources propres tout en étant capable de solliciter une aide extérieure, estime de soi, confiance en soi, capacité d'autonomie, résilience (processus de développement en dépit de circonstances difficiles).
- **Facteurs liés au milieu de vie :** lien parent/enfant de qualité, présence d'un pair aidant ou d'un-e adulte jouant un rôle de modèle, environnement familial positif, aptitudes sociales adéquates ; au travail : bon environnement et qualité de vie, soutien des collègues et de la hiérarchie.
- **Facteurs liés à l'environnement :** bonne intégration sociale, sentiment d'utilité à la communauté, sentiment d'appartenance à la communauté et adhésion à ses valeurs.

La prévention des addictions auprès des jeunes

L'adolescence se caractérise le plus souvent par une période d'intégration dans le cercle amical et une prise de distance vis-à-vis des parents. C'est aussi une phase de curiosité, de prises de risque et de défi. C'est à cette période que beaucoup s'initient à la consommation de substances psychoactives licites ou non, comme l'alcool, le tabac ou le cannabis.

RISQUES SOCIO-SANITAIRES

A cette période (comme dans la vie intra utero et dans l'enfance), le cerveau est très sensible au stress et aux substances psychoactives. Les recherches ont montré qu'à l'adolescence, le cerveau se trouve dans un état unique de transition et de modelage qui le rend plus vulnérable aux effets neurotoxiques des substances et à l'apparition de maladies mentales.

La consommation régulière d'alcool, de tabac et de cannabis durant l'adolescence est associée à de nombreux dommages sanitaires et sociaux, à court ou à long terme (parvenu à l'âge adulte) :

- **Alcool** – à court terme : risque de coma éthylique, violences interpersonnelles, rapports sexuels et grossesses non désirées, accidents de la route ; à long terme : affections gastro-intestinales, maladies cardiovasculaires, cancers, alcoolisation chronique ou dépendance.
- **Tabac** – la consommation régulière marque souvent le début d'un usage durable, associé à des dommages sanitaires à long terme : addiction, cancers (poumons, voies aérodigestives supérieures), bronchites chroniques, maladies cardiovasculaires, etc.
- **Cannabis** – à court et moyen terme : voir encadré; à long terme : conséquences sanitaires similaires à celles du tabac.

Cannabis et santé mentale

Malgré sa moindre dangerosité par rapport à d'autres substances, le cannabis loin d'être inoffensif. **A l'adolescence, la consommation fréquente et régulière peut en particulier nuire au développement du cerveau**, notamment chez celles et ceux qui s'initient à un âge précoce. Les études rapportent des difficultés cognitives liées à la mémoire, à la concentration et aux compétences en lecture et calcul. Les personnes qui font usage de cannabis sont aussi plus susceptibles d'être en difficulté ou en échec scolaire que celles qui n'en consomment pas.

Plusieurs études ont établi un lien entre **la consommation régulière de cannabis et le développement de symptômes ou de troubles psychiatriques** (ex. schizophrénie et autres troubles psychotiques, troubles dépressifs et troubles anxieux, pensées suicidaires). Le risque de développer **un problème de santé mentale augmente particulièrement chez les personnes ayant commencé à consommer à l'adolescence** ainsi que chez les usagers et usagères ayant des antécédents psychiatriques personnels

ou familiaux. L'usage quotidien est associé, parvenu à l'âge adulte, à une plus grande fréquence de ces maladies mentales, comme la schizophrénie. En revanche, l'association entre usage de cannabis et problème de santé mentale n'implique pas que le cannabis en soit la cause directe ou unique.

Les addictions sans substance peuvent également avoir des conséquences préjudiciables pour les adolescentes et les adolescents. La pratique des jeux de hasard notamment, fréquente à cette période, peut entraîner une perte de contrôle et une dérive addictive. Les conséquences de cette dérive peuvent inclure : une plus grande propension à l'usage de substances, des symptômes dépressifs, un risque suicidaire, des pertes financières, une diminution des performances scolaires, des crimes et délits, etc.

IMPORTANCE DE LA PREVENTION PRECOCE

La prévention des conduites addictives à l'adolescence constitue un enjeu majeur pour la société dans son ensemble. Pourtant, les activités de prévention sont souvent insuffisamment préparées et relèvent davantage des croyances ou des idéologies que des connaissances scientifiques. De plus, ces activités manquent d'homogénéité, tant au plan des lignes d'intervention que des financements, et ne sont pas non plus adaptés aux spécificités des publics cibles.

Selon Dianova, la prévention des addictions auprès des jeunes doit intégrer les évolutions sociétales (nouvelles drogues, nouveaux modes de consommation, évolution de la législation, etc.) en utilisant des stratégies scientifiquement validées s'appuyant sur des normes et des guides méthodologiques. Ces stratégies s'appuient notamment sur :

- L'acquisition de compétences psychosociales (résolution de problèmes, prise de décision, habilités interpersonnelles, gestion du stress, etc.)
- Les interventions visant à développer les compétences parentales (compétences de communication, gestion des conflits, capacité à fixer des limites, etc.)
- Les stratégies de prévention adaptées aux jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité (par exemple ceux dont les parents souffrent de troubles de la consommation de substances)

Les différents types de prévention

Universelle : stratégies ciblant l'ensemble de la population, sans prise en compte des facteurs de risque individuels ou collectifs.

Sélective : stratégies ciblant des sous-groupes de population plus exposés au risque de consommation.

Indiquée : stratégies ciblant les individus présentant un risque particulier d'usage de substances ou de troubles liés à l'usage de substances.

Dans cette optique, **Dianova recommande le développement d'une prévention à la fois globale et précoce**, impliquant non seulement les bénéficiaires (par exemple, les élèves à l'école), mais aussi les parents et les acteurs et actrices communautaires. De tels programmes doivent non seulement inclure des modalités intra-scolaires (par exemple : développement de compétences psychosociales), mais aussi extra-scolaires, comme les programmes dédiés aux parents, tout en veillant à offrir aux jeunes des espaces participatifs sains dédiés aux loisirs et au temps libre.

Enfin, il est essentiel que les programmes soient non seulement **flexibles et diversifiés, mais aussi adaptés aux caractéristiques de la population cible**. La conception et la mise en œuvre de ces programmes doit notamment se fonder sur **une perspective de genre**, c'est-à-dire capable de répondre à des besoins différenciés selon le genre, compte tenu des distinctions existant entre hommes et femmes ou garçons et filles, tant en ce qui concerne les comportements d'usage que les représentations sociales, ou encore, pour les plus jeunes, le développement psychologique ou physique à l'adolescence.

Dianova : respect des droits humains et autonomie

L'addiction entraîne une perte d'autonomie considérable, néanmoins, les personnes concernées demeurent capables de faire un certain nombre de choix, s'agissant notamment de leur consommation de substances (volonté d'abstinence, envie de réduire, de passer à un traitement de substitution, etc.), ainsi que de leurs attentes vis-à-vis du traitement.

L'approche de Dianova reconnaît donc le pouvoir d'agir des personnes et leur capacité à modifier leurs pratiques et à agir en faveur de leur propre santé et de leur qualité de vie. Cette approche se fonde sur les droits humains fondamentaux et sur les principes de respect de la personne, de la dignité humaine et de la protection des personnes en situation de vulnérabilité. C'est pourquoi toute intervention, quelle qu'elle soit, implique un devoir de bienveillance et de bienveillance vis-à-vis des personnes qui sont aux prises avec une addiction, tout en s'attachant au respect de leurs attentes et de leurs besoins.

CONCEPT DE PLUS GRANDE AUTONOMIE POSSIBLE

Lorsque nous accueillons une personne au sein de nos programmes, nous devons d'abord nous contenter d'écouter sa souffrance et sa détresse, sans chercher à mettre en œuvre une solution optimale et définitive mais en l'accompagnant dans un parcours visant à limiter les risques liés à sa situation ou à son comportement. Nous devons chercher à comprendre quelles sont les causes ou les éléments déclencheurs de ses problèmes.

C'est pourquoi les programmes de Dianova n'entendent pas imposer un même objectif de traitement pour toutes et pour tous – par exemple l'abstinence de substances – mais préfèrent adapter ces objectifs en fonction des attentes, des capacités, de la situation sociale et de l'histoire personnelle de chaque personne. Cette position implique de tenir compte de

l'ambivalence qui souvent la caractérise, notamment au début du parcours de traitement. Ce cadre étant posé, **les intervenant·e·s de Dianova travaillent à amener les personnes, avec leur participation active, vers la plus grande autonomie possible**, afin qu'elles deviennent capables de faire des choix responsables et éclairés vis-à-vis de leur usage de substances ou de leurs autres comportements addictifs.

INTEGRATION D'UNE PERSPECTIVE DE GENRE

Si les hommes et les femmes ne sont pas physiologiquement égaux face à l'usage de substances, ils ne sont pas non plus égaux en termes de représentations et d'attentes sociales: les hommes consomment davantage de substances et plus souvent que les femmes, mais la société pose un regard bien plus sévère sur les femmes qui consomment des drogues. Une telle pénalisation sociale a des conséquences concrètes: moindre soutien social et familial, précarisation économique, isolement social, accès plus difficile aux services et invisibilisation du problème.

La perspective de genre (ou approche sexospécifique) est un cadre analytique permettant d'analyser la situation actuelle ainsi que les constructions culturelles et sociales historiquement attribuées aux femmes et aux hommes et qui déterminent ce que l'on considère comme relevant du masculin ou du féminin.

Aborder la prévention et le traitement des addictions depuis une perspective de genre implique de prendre en considération les différences et les spécificités de genre en tant que facteurs conditionnant les motivations à consommer, les différents modèles de consommation, leurs effets et leurs conséquences aux plans sanitaire et social. Par ailleurs, cela implique d'éliminer les désavantages ou inégalités encore présentes à l'heure d'accéder et d'adhérer à un programme ou un service de prévention ou de traitement.

L'égalité des genres est un droit fondamental, c'est pourquoi Dianova estime indispensable d'introduire la perspective de genre dans l'ADN des organisations, des programmes et des services de prévention et de traitement des addictions.

Il est notamment nécessaire d'adopter des mesures positives permettant de minimiser le désavantage social des femmes et de mettre en œuvre des initiatives spécifiques répondant à leurs besoins spécifiques, comme à ceux des hommes. Ces mesures doivent s'appuyer sur un processus de réflexion global, la formation préalable des professionnel·le·s (intervenant·e·s et gestionnaires des programmes), ainsi qu'une conception adéquate et efficace des programmes.

INTERSECTIONNALITE

A l'heure de répondre adéquatement aux besoins des différents groupes et populations (LGBTQI+, personnes sans abri, en situation de handicap, migrant·e·s et réfugié·e·s, etc.), **Dianova pense qu'il est utile d'utiliser une grille d'analyse intersectionnelle**, soit partant du principe que les différenciations sociales telles que le genre, l'ethnie, la classe ou

l'orientation sexuelle ne sont pas cloisonnées et qu'elles doivent par conséquent être analysées en fonction des influences multiples qu'elles ont les unes sur les autres.

Le système international de contrôle des drogues

Le régime international de contrôle des drogues a commencé à être mis en œuvre il y a plus d'un siècle avec la signature des premières conventions internationales. A l'époque, ces conventions visaient avant tout à contrôler le marché non réglementé des drogues plutôt qu'à l'interdire, et ceci grâce à un travail en commun de tous les États. Par la suite, les États-Unis ont commencé à plaider pour la mise en place de mesures internationales de plus en plus restrictives et fondées sur la prohibition et la criminalisation de l'usage, du commerce et de la production des plantes nécessaires à la fabrication des stupéfiants, hormis à des fins scientifiques et médicales.

Depuis une cinquantaine d'années, les piliers du droit international en matière de contrôle des drogues figurent dans trois conventions internationales adoptées par les états membres des Nations Unies :

- **La Convention sur les stupéfiants de 1961**, aussi appelée *Convention unique*, elle rassemble les législations antérieures et constitue le fondement juridique du régime ;
- **La convention sur les substances psychotropes de 1971** sur le contrôle des substances psychoactives ;
- **La convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988**, visant au renforcement de la coopération de la communauté internationale dans le but de lutter contre les problèmes liés aux drogues.

CRITIQUE DU SYSTEME ACTUEL

Les conséquences négatives d'un régime essentiellement fondé sur la prohibition sont montrées du doigt par un nombre croissant de gouvernements, d'ONG et d'agences internationales. Selon ces dernières, le régime s'est non seulement révélé peu efficace pour contenir l'approvisionnement à la source, mais a aussi eu pour effet de stimuler la croissance du commerce mondial illicite.

La conséquence directe de ce marché noir a été le déplacement des politiques et des fonds alloués à la santé publique vers l'application de la loi et la sécurité publique, en contradiction flagrante avec l'un des objets du préambule de la Convention Unique de 1961 : « *Les parties, soucieuses de la santé physique et morale de l'humanité (...)* ». L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, le principal organe des Nations Unies impliqué dans le contrôle des drogues, reconnaît même, dans son rapport de 2008 que « *La sécurité publique a pris la place de la santé publique comme principe premier du contrôle des drogues* »

Dans un rapport publié en 2011, la *Commission Mondiale pour la politique des drogues* dresse pour sa part un constat accablant de ces politiques : augmentation exorbitante des

dépenses publiques, conséquences sanitaires dévastatrices, incapacité à enrayer le développement du trafic et du crime organisé, frein au développement des pays de production, atteinte aux droits humains et stigmatisation des personnes qui consomment des drogues, pollution et déforestation, etc.

Il faut enfin signaler qu'en dépit de ces politiques, l'usage de drogues est en augmentation, tant en termes de chiffres globaux qu'en proportion de la population mondiale faisant usage de drogues. En 2009, les 210 millions d'utilisateurs estimés représentaient 4,8 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans ; en comparaison, le nombre d'utilisateurs en 2018 était estimé à 269 millions, soit 5,3 % de la population².

LES RECOMMANDATIONS DE DIANOVA

Le système international de contrôle des drogues constitue la base des politiques adoptées par la majorité des pays pour tenter de mettre fin « *au problème mondial des drogues* », avec des approches essentiellement fondées sur la prohibition et la répression. Ces approches ont non seulement échoué à atteindre leur objectif affiché, soit réduire de façon significative et durable le marché mondial des drogues, mais elles ont aussi eu des conséquences dramatiques sur la santé publique, la sécurité et le développement, tout en perpétuant des formes risquées d'usage de drogues et en punissant les personnes de manière disproportionnée dans certains pays.

En dépit de ces échecs pourtant, la situation globale des personnes qui utilisent des drogues a évolué favorablement dans plusieurs pays grâce à l'action des ONG et des associations. Ces avancées ont conduit à une vision moins négative des personnes aux prises avec une addiction, tout en incitant les pouvoirs publics à l'adoption de mesures essentielles de santé publique, à l'exemple des politiques de réduction des méfaits et des mesures favorisant le traitement et la réinsertion des personnes.

Selon Dianova, **il est essentiel que cette évolution suive son cours jusqu'à parvenir à une révision et même un changement de modèle dans le régime international de contrôle des drogues**. Il est indispensable par exemple de cesser de criminaliser les personnes qui consomment des drogues et de mettre l'accent sur une approche de santé publique équilibrée et complémentaire, fondée sur des méthodes qui ont fait leurs preuves.

Certaines approches de traitement et de réhabilitation, à l'exemple des communautés thérapeutiques professionnalisées, font partie de ces méthodes. En effet, si les politiques de réduction des méfaits représentent des solutions efficaces et à moindre coût, elles ne peuvent s'adresser à l'ensemble des personnes en demande de soins. Les programmes de réhabilitation, résidentiels ou ambulatoires, sont comparativement plus onéreux, mais à long terme ils représentent un investissement rentable en termes de réduction des dépenses de santé, de la criminalité et de l'absentéisme au travail notamment. C'est pourquoi nous exhortons les différents gouvernements à mettre en œuvre un ensemble de politiques complémentaires sans privilégier une approche au détriment d'une autre.

² [Rapport mondial sur les drogues 2020](#), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Positionnement de Dianova en matière d'addictions

- 1) **Dianova constate les limites d'une politique internationale axée essentiellement sur la prohibition et la répression.** L'idéal d'un monde sans drogues était sans doute crédible il y a cinquante ans, mais il ne semble plus réaliste à l'aune des données dont nous disposons aujourd'hui. L'impossibilité d'enrayer l'augmentation du trafic, de la corruption et de la consommation de substances psychoactives, en particulier chez les jeunes, atteste de la nécessité de réviser l'approche en vigueur.
- 2) **Dianova soutient une réforme du cadre général des conventions et des institutions des Nations Unies en matière de drogues vers une approche de santé publique.** Ce cadre doit passer d'une approche essentiellement fondée sur la prohibition et la criminalisation à une approche de santé publique respectueuse des droits humains. La réforme doit en outre encourager l'innovation et la recherche de solutions adaptées à une problématique en constant changement, incluant une offre de traitement renforcée. De plus, nous attendons des différentes agences des Nations Unies qu'elles jouent un rôle moteur dans ce changement de mentalité en incitant les États à mettre en œuvre un ensemble de solutions adaptées et complémentaires.
- 3) **Dianova soutient la mise en place de grands débats sur les addictions au plan national.** Nous estimons urgent de voir les mentalités évoluer au sujet des addictions dans chaque pays, c'est pourquoi nous soutenons la mise en œuvre de débats transdisciplinaires à la fois politiques, scientifiques et sociétaux, visant notamment à établir des recommandations ayant pour objectif central de réduire les dommages liés aux différents usages de substances, et tenant compte de la dangerosité comparée de celles-ci.
- 4) **Dianova se prononce pour la décriminalisation de l'usage de toutes les substances psychoactives, dans les limites établies par la loi.** Plusieurs centaines de milliers de personnes aux prises avec une addiction sont criminalisées, punies de lourdes peines de prison, voire dans certains pays, punies de la peine capitale, pour avoir fait usage de drogues illicites. Même les États de droit condamnent ces personnes au fardeau d'un casier judiciaire qui leur interdit l'accès à certains emplois. Nous soutenons la mise en œuvre de politiques basées sur la santé publique et les droits humains et nous réclamons qu'il soit mis un terme à ces politiques répressives inefficaces qui ne font que marginaliser les personnes qui consomment des drogues et réduire leurs possibilités d'accéder aux soins dont elles ont besoin.
- 5) **Dianova soutient la mise en œuvre de mesures basées sur les données et les preuves scientifiques.** Il est essentiel de limiter le poids des idéologies et des représentations subjectives et de privilégier des approches et des programmes validés par les données scientifiques, puis suivis et régulièrement évalués.

- 6) **Dianova soutient la mise en œuvre de mesures complémentaires et d'alternatives innovantes.** Privilégier une seule approche ou une seule catégorie de programmes (par exemple : traitement résidentiel/ambulatoire seul, ou stratégie de réduction des dommages seule) ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins spécifiques des personnes aux prises avec une addiction, c'est pourquoi nous soutenons la mise en œuvre de solutions et d'approches complémentaires et d'alternatives innovantes, fondées sur les besoins et sur les droits fondamentaux des personnes, dans les domaines de la prévention et du traitement des dépendances.
- 7) **Dianova soutient un accès universel des patient·e·s aux médicaments essentiels et au soulagement de la douleur.** Le système de contrôle des drogues ne permet pas un accès équitable aux médicaments comme les analgésiques à bases d'opiacés, essentiels à la prise en charge des douleurs et des souffrances évitables. Dianova demande l'élimination de tous les obstacles politiques qui empêchent certains États à faibles et moyens revenus d'assurer un approvisionnement adéquat, ce qui représente un droit humain fondamental.
- 8) **En matière de cannabis, Dianova soutient le droit des pays à mettre en œuvre des régimes juridiques adaptés à leur situation et respectueux des droits humains.** Le cannabis est l'une des substances les plus consommées au monde et chaque pays doit faire face à des problèmes spécifiques à cet égard. Dianova estime que les conventions internationales sur le contrôle des drogues doivent évoluer afin de permettre aux pays d'encadrer l'usage de cannabis sur la base de régimes juridiques adaptés à leurs besoins et respectueux des droits et des intérêts des personnes. Lorsque le choix des pays se porte sur la légalisation, Dianova défend la mise en œuvre d'une politique de régulation stricte, basée sur des mesures rigoureuses de contrôle (*voir section : Légalité du cannabis*)
- 9) **Dianova se positionne contre la légalisation de toute autre substance placée sous contrôle international.** Réduire la consommation des substances les plus fréquemment utilisées comme le tabac, l'alcool ou le cannabis, et prévenir leur utilisation par les mineurs est déjà une tâche difficile pour les gouvernements. C'est pourquoi, compte tenu des connaissances actuelles, Dianova estime que légaliser ces substances pourrait provoquer une augmentation spectaculaire de leur consommation avec des conséquences graves pour la santé publique.

Légalité du cannabis

Le cannabis est de très loin la drogue illicite la plus cultivée et la plus consommée dans le monde et ce en dépit des traités internationaux qui réservent son usage aux seuls domaines médicaux et scientifiques. Elle est aussi la drogue qui fait l'objet des plus grands efforts de répression dans le monde depuis son inclusion dans les traités de contrôle des stupéfiants.

BREF HISTORIQUE DES TRAITES

Le cannabis est classé aux côtés de la cocaïne et de l'héroïne dans la Convention unique (voir section : *le contrôle international des drogues*). Ces traités ont été rédigés et négociés à une époque radicalement différente, où les enjeux liés aux drogues n'étaient qu'une préoccupation marginale pour la plupart des pays, ce qui a conduit un petit nombre d'entre eux à orienter le développement du système de contrôle international dans leur direction de choix : la prohibition.

Il est désormais établi que certaines personnes clés ainsi que les délégations les plus activistes de la bureaucratie internationale du contrôle des drogues ont réussi à privilégier certaines conclusions de recherches sensationnalistes afin d'imposer le cannabis comme un produit particulièrement dangereux et devant faire l'objet du contrôle multilatéral le plus strict. Ces conclusions, aujourd'hui discréditées, étaient fondées sur des points de vue souvent racistes et soulignaient notamment les soi-disant liens entre l'usage de cannabis et la folie, le crime, ou le déclin moral, ou encore son rôle de porte d'entrée vers les « drogues dures ». Il n'en fallait pas plus pour diaboliser le cannabis et les personnes qui en consomment.

L'ECHEC DE LA REPRESSION

Après cinquante années de prohibition et de répression, les résultats sont accablants. La prohibition s'est révélée inefficace pour réduire l'ampleur du marché illicite ou les méfaits du cannabis pour la santé. A l'inverse, la prohibition du cannabis impose de lourds fardeaux aux systèmes de justice pénale, entraîne des répercussions néfastes en termes de santé publique et engendre des marchés criminels qui ne font que renforcer le crime organisé, la violence et la corruption.

De plus, la criminalisation des personnes qui consomment du cannabis peut avoir des conséquences dévastatrices pour leur vie : incarcération, révocation d'une licence professionnelle, interdiction d'accéder à des emplois publics, etc. Enfin, les politiques prohibitionnistes favorisent la stigmatisation et la discrimination de ces personnes et rendent leur accès au traitement plus difficile.

Quelques définitions

Décriminalisation ou dépénalisation : elle implique de ne plus considérer l'usage ou la possession de petites quantités de cannabis comme un délit éventuellement passible d'une peine de prison. Malgré tout, même décriminalisé, le cannabis demeure illégal : les personnes engagées dans le trafic restent poursuivies et les consommateurs ou consommatrices peuvent faire l'objet de sanctions mineures. *Note : selon les pays, les deux termes ne sont pas synonymes ; en matière de cannabis en revanche, ils sont souvent utilisés de façon indifférenciée.*

Légalisation : ce concept s'applique lorsqu'un état décide d'autoriser la consommation et la possession de cannabis, alors que celles-ci étaient jusqu'alors illicites. La légalisation du cannabis peut être réalisée en marché ouvert, simplement régie par l'offre et la demande et sans ou avec peu d'intervention étatique, ou bien il peut s'agir d'une légalisation contrôlée via une stratégie de régulation.

Régulation : processus complémentaire à la légalisation, la régulation se définit par le respect, sous contrôle de l'État, d'un certain nombre d'obligations et d'interdictions visant l'ensemble de la chaîne de valeur de la substance, incluant sa culture, sa production, sa distribution, sa vente et sa consommation (par ex. interdiction de vente aux mineur-e-s et de la publicité, vente restreinte à certains lieux, licences de production, registre des personnes qui en font usage, contrôle des prix, etc.). Selon les législations, les niveaux de régulation peuvent être très variables.

MOUVEMENTS CONTRE LA PROHIBITION

Le statut du cannabis dans le système de contrôle international est contesté depuis longtemps. Le mouvement commence dès les années 1970 ; alors que les États-Unis sont à l'orée de leur « guerre à la drogue », plusieurs des États du pays décriminalisent officiellement la possession de cannabis pour consommation personnelle. A la même époque, les Pays-Bas réévaluent leur politique sur le cannabis, ce qui conduit au développement des *Coffee shops*, un système qui fait l'objet de critiques récurrentes de la part de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) qui estime qu'il dépasse les limites des Conventions.

A l'heure actuelle, le mouvement s'intensifie en faveur non seulement de la décriminalisation, mais aussi de la légalisation du cannabis, assortie d'une politique de régulation plus ou moins importante. En octobre 2020, l'usage récréatif de cannabis est décriminalisé dans plusieurs pays du continent américain et de l'Union Européenne, et il a été légalisé et régulé en Uruguay, Afrique du Sud, Géorgie, ainsi que dans 11 états des États-Unis. Dans le monde, la tendance à la décriminalisation, voire à une légalisation contrôlée de l'usage récréatif de cannabis, est en progression certaine.

Les traités internationaux laissent une certaine marge de manœuvre aux différentes nations concernant la décriminalisation de la possession pour usage personnel, l'utilisation à des fins thérapeutiques, ou encore la mise en place de services de réduction des risques et des dommages. Malgré tout, il y a des limites à ne pas dépasser et l'accès légal au cannabis récréatif – tout comme aux 250 autres substances sous contrôle international – est clairement interdit.

Face à ce déséquilibre entre les règlements internationaux d'un côté et la tendance mondiale de l'autre, Dianova estime qu'il appartient aux organisations de la société civile et aux personnes qui travaillent sur le terrain de peser de tout leur poids dans la balance et de faire connaître leur avis afin d'éclairer les débats sur ce thème.

CANNABIS THERAPEUTIQUE

Un plant de cannabis contient plus de 500 composés chimiques dont environ 100 sont des cannabinoïdes, raison pour laquelle ses applications thérapeutiques sont très difficiles à classifier et à étudier.

Malgré ces difficultés, l'usage thérapeutique du cannabis est de plus en plus toléré, voire légal dans un grand nombre de pays. A l'heure actuelle, un grand nombre de personnes rapportent que l'usage de cannabis s'est révélé efficace pour soulager divers symptômes (voir encadré). Pourtant, en dépit de cet engouement, les éléments de preuve restent anecdotiques (fondés sur des témoignages) et **la recherche n'a pas encore permis de valider l'intérêt du cannabis au plan médical**. D'abord parce que les études de recherche sont difficiles à mettre en œuvre au plan méthodologique, ensuite parce que nombre de scientifiques sont découragés par le fardeau réglementaire qui leur est imposé compte tenu des lois restrictives encore mises en œuvre dans de nombreux pays et dérivées de la classification du cannabis dans le système international de contrôle des drogues.

CBD, THC et formes de cannabis thérapeutique

Les deux principaux cannabinoïdes susceptibles d'être utilisés à des fins thérapeutiques sont le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Le THC est l'ingrédient psychoactif du cannabis tandis que le CBD n'a aucune propriété de cet ordre. Les médicaments à base de cannabinoïdes pourraient être utiles au traitement de **certaines formes d'épilepsie**, des **nausées et vomissements** associés à la chimiothérapie et de **la perte d'appétit et perte de poids** liés au VIH/sida. De plus quelques éléments de preuve suggèrent un bénéfice modeste de l'usage de cannabinoïdes pour traiter les **douleurs chroniques** et les **symptômes de la sclérose en plaques**.

Les scientifiques considèrent généralement que seul l'usage de médicaments à base de composés chimiques purifiés dérivés du cannabis représente un intérêt thérapeutique. En revanche, **ils ne recommandent pas l'usage thérapeutique de la plante de cannabis et de ses sous-produits** en raison de la présence de certaines de substances chimiques potentiellement nocives, ainsi que des effets adverses liés à la combustion et aux effets psychoactifs du THC.

Le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques peut se présenter sous trois formes principales :

Produits pharmaceutiques : produits de synthèse ou naturels avec ingrédients standardisés, par ex. : *dronabinol* et *nabilone* (THC de synthèse), *nabiximol* (mélange 50/50 de THC et CBD, naturel et chimiquement pur) ;

Cannabis de qualité médicale : produit et transformé dans des conditions standardisées, sans adjuvant, taux élevés de CBD, taux de THC réduit (forme : herbe, huile, comprimés, gélules) ;

Cannabis non contrôlé (marché illégal ou faiblement régulé) : taux de THC et CBD souvent non connus, présence d'adjuvants possible – *utilisation non recommandée*

Ces substances doivent être soumises à l’approbation des autorités de santé au plan national ou régional, comme la Food and Drug Administration américaine (FDA) ou l’Agence européenne des médicaments (EMA). A l’heure actuelle (2020) une solution de cannabidiol (Epidyolex®) a été approuvée à la fois par la FDA et la EMA, pour le traitement d’une forme sévère et rare d’épilepsie.

Le positionnement de Dianova sur les politiques du cannabis

CONVENTIONS INTERNATIONALES

Dianova estime indispensable d’adapter le système international de contrôle des drogues afin de permettre aux pays de mettre en œuvre des régimes juridiques adaptés à leur situation et respectueux des droits humains.

Les politiques prohibitionnistes et répressives en matière de cannabis encore en vigueur dans de nombreux pays sont directement dérivées du système international de contrôle des drogues. Ces politiques ne parviennent pas à leur objectif de réduction de la demande et ne font que renforcer un marché illégal où le contrôle sanitaire est totalement absent.

C’est pourquoi Dianova approuve la décision prise en décembre 2020 par la Commission des stupéfiants des Nations Unies (CND) de suivre la recommandation faite par l’Organisation Mondiale de la Santé de reclassifier le cannabis et sa résine dans les conventions internationales, ouvrant ainsi la voie vers une recherche scientifique facilitée en matière d’applications thérapeutiques du cannabis et des cannabinoïdes – bien que cette substance demeure soumise au contrôle international.

Avec cette décision, les Nations Unies reconnaissent de fait l’intérêt thérapeutique du cannabis, ce qui reflète la réalité du marché en pleine croissance des médicaments basé sur cette substance. C’est pourquoi Dianova estime qu’il s’agit d’une étape très importante mais juge indispensable de continuer à approfondir le sujet afin de parvenir à un consensus international fondé sur la preuve scientifique.

DECRIMINALISATION DE L’USAGE RECREATIF

Dianova défend la décriminalisation de l’usage récréatif de cannabis dans tous les pays ainsi qu’une autoculture limitée mais en souligne les dérives potentielles.

Les politiques prohibitionnistes sont à l’origine d’un cadre de contrôle social punitif vis-à-vis des personnes qui consomment du cannabis. Dans tous les pays qui l’appliquent, ce modèle a permis de favoriser un marché illégal dénué du moindre contrôle sanitaire tout en

stigmatisant les personnes et sans avoir aucun impact positif sur les niveaux de consommation, la sécurité ou la santé publique.

Dianova juge essentiel que les pays dans lesquels l'usage récréatif est encore un délit effectuent les changements législatifs nécessaires à sa décriminalisation. Dianova recommande également que les amendes éventuellement imposées suite à la décriminalisation puissent être remplacées par des sessions volontaires de prévention ou de traitement.

Dianova recommande de décriminaliser l'autoculture de cannabis limitée à quelques plants mais souligne que les abus sont potentiellement nombreux et difficiles à contrôler. Dans plusieurs pays, divers collectifs sont parvenus à modifier génétiquement le cannabis dans le but d'obtenir davantage de récoltes annuelles, ainsi qu'un taux de THC pouvant aller jusqu'à 50%, avec pour conséquence une aggravation des risques associés à la consommation.

LEGALISATION DE L'USAGE RECREATIF

Dianova estime que chaque pays doit affronter des problèmes spécifiques concernant l'usage récréatif du cannabis, substance qui demeure un psychotrope dont l'usage peut entraîner des problèmes de santé importants, notamment chez les populations les plus vulnérables telles que les enfants et les adolescents. C'est pourquoi **Dianova recommande d'initier de grandes discussions nationales impliquant la société civile, le monde universitaire, les associations d'usagers, les professionnels de la prévention et du traitement ainsi que les autres parties prenantes, sur les différents usages de cette substance, afin de parvenir à une position de consensus.**

Dianova estime que l'encadrement légal de l'usage récréatif de cannabis doit avant tout garantir les droits et les intérêts des personnes qui consomment, tout en continuant de lutter contre toute forme de trafic.

En cas de légalisation, Dianova estime indispensable de mettre en œuvre une régulation stricte basée sur des mesures de contrôle rigoureuses sur la culture, la production, le transport, la vente et la consommation de cannabis, en interdisant notamment la vente aux mineur·e·s ainsi que toute forme de publicité ou de marketing.

En cas de légalisation en marché ouvert ou faiblement régulée, Dianova estime qu'il existe des risques encore plus élevés de banalisation de la consommation et de baisse de la perception du risque, notamment via la publicité, le marketing et la vente de substances et produits dérivés.

USAGE THERAPEUTIQUE

Dianova est en faveur de l'usage thérapeutique du cannabis à condition qu'il soit autorisé par les autorités de santé. Elle reconnaît dès à présent le droit des patient·e·s à disposer de produits standardisés de qualité sur prescription médicale mais recommande la poursuite d'études de qualité sur l'innocuité et l'efficacité du cannabis thérapeutique

Les applications thérapeutiques du cannabis (en particulier les cannabinoïdes CBD et THC) semblent très prometteuses, notamment dans le traitement des effets secondaires de la chimiothérapie, de la douleur chronique et pour ses effets de stimulation de l'appétit. Néanmoins, la prohibition du cannabis dans le système international représente un frein important à l'heure de valider cet intérêt thérapeutique par des études scientifiques rigoureuses.

Dianova recommande la poursuite ou la mise en œuvre d'études de qualité concernant l'efficacité thérapeutique des différents cannabinoïdes et approuve la reclassification du cannabis dans les conventions internationales car celle-ci permet de faciliter le travail des chercheurs et des chercheuses.

Malgré l'incertitude scientifique, nombre de patient·e·s indiquent que leur symptômes ont été soulagés grâce à l'usage thérapeutique du cannabis, sous forme d'herbe, résine, etc. ou de spécialités pharmaceutiques. Dianova estime que ces personnes doivent être écoutées et soutenues et qu'elles doivent pouvoir avoir accès, sur prescription médicale à des produits standardisés et de qualité médicale (plante et dérivés, produits pharmaceutiques naturels et de synthèse) distribués en pharmacie ou en centre spécialisé après approbation des autorités de santé.

EDUCATION, PREVENTION ET TRAITEMENT

Quel que soit le modèle, Dianova recommande la mise en œuvre d'une politique de santé publique respectueuse des droits des personnes qui consomment du cannabis et fondée sur des approches d'éducation à la santé, de prévention et de traitement reconnues et dûment financées.

Dianova estime que malgré leurs autres bénéfices, les approches fondées sur une décriminalisation ou une régulation des usages récréatifs et thérapeutiques du cannabis sont susceptibles d'accentuer la banalisation de l'usage et d'entraîner une baisse de la perception des risques. C'est pourquoi, Dianova juge indispensable de fonder toute politique sur une approche de santé publique, respectueuse des droits des personnes et à leur écoute, en particulier dans ces trois domaines :

En matière d'éducation, Dianova recommande de transmettre une information objective visant à réduire la perception du cannabis comme substance « naturelle et inoffensive » et à souligner les risques associés à sa consommation, notamment à l'adolescence.

En matière de prévention, Dianova recommande d'investir dans des programmes validés et diversifiés, en particulier auprès des jeunes, visant à prévenir l'usage de cannabis ou tout au moins à le retarder à un âge où les risques sont moindres. Ces programmes doivent être adaptés aux besoins de chaque population et inclure notamment une perspective de genre qui prenne en compte les distinctions existant entre hommes et femmes ou garçons et filles, s'agissant des comportements d'usage ou des représentations sociales.

En matière de traitement, Dianova recommande également d'investir dans des programmes validés, diversifiés et adaptés aux différents publics, y compris aux populations les plus vulnérables. Ces programmes doivent inclure toutes les modalités reconnues en matière de

traitement ambulatoire et résidentiel (incluant les communautés thérapeutiques) et d'approche de réduction des risques et des dommages.

Aperçu du statut légal de l'usage du cannabis dans plusieurs pays (octobre 2020)

Uruguay : *l'usage récréatif* est légal depuis 2013 (premier pays à le faire), sous contrôle de l'État et fortement régulé : accessible aux seuls citoyens ou résidents permanents de 18 ans et plus, préalablement enregistrés ; produits standardisés disponible en pharmacie seulement (9% de THC max., 10 g. par semaine) ; autoculture autorisée (6 plants max., récolte 480 g. par an, max.). *Usage thérapeutique* : légal, sous prescription médicale.

Portugal : *usage récréatif*- la consommation de drogues demeure illégale mais l'usage/possession des substances psychoactives illicites est décriminalisé depuis l'année 2000 (sans dépasser la quantité moyenne individuelle de 10 jours de consommation) ; l'infraction est administrative et sanctionnée par les *Comités de dissuasion des toxicomanies*. Le trafic et la culture de cannabis demeurent une infraction pénale. *Usage thérapeutique* – la prescription de médicaments, préparations et substances à base de cannabis à des fins médicales n'est autorisée que si les médicaments conventionnels ne produisent pas les résultats escomptés ou ont des effets indésirables. Vente en pharmacie et sur prescription médicale uniquement.

Nicaragua: *usage récréatif*: consommation, possession, distribution ou transport sont considérés comme un délit passible de prison. *Usage thérapeutique* : illégal.

Italie : *usage récréatif* : l'usage et la possession sont décriminalisés et constituent seulement une infraction administrative punie d'une amende, sans inscription au casier judiciaire ; en revanche, le trafic ou la cession, même à titre gratuit, est un délit. La culture et la vente de *cannabis light*, soit ayant une concentration en THC entre 0,2 et 0,6% sont autorisées. *Usage thérapeutique* : les préparations végétales, extraits et teintures à base de cannabis sont autorisées sous prescription médicale lorsque les thérapies conventionnelles ou standards se sont révélées inefficaces.

États-Unis d'Amérique : selon la loi fédérale, l'usage de cannabis est illégal, quel qu'en soit le motif, en revanche, plusieurs dérivés à base de CBD sont autorisés sous prescription médicale. Au niveau de l'État, les politiques sont très variables : *l'usage récréatif* est légal dans 11 états (souvent peu régulé) et décriminalisé dans 16 autres états. *L'usage thérapeutique* (sous prescription médicale) est permis dans 33 états, tandis que 14 états supplémentaires imposent une limite au taux de THC des produits vendus à cette fin.

Espagne : *l'usage récréatif* de cannabis est décriminalisé (consommation, possession et culture), sauf à des fins lucratives et de trafic. *Usage thérapeutique* : le code pénal ne fait pas la distinction entre usage thérapeutique et usage récréatif, mais dans les faits cette distinction est de plus en plus prise en compte, de plus les patient·e·s peuvent obtenir, sur ordonnance, des produits de cannabis (CBD) n'excédant pas 0,2% de THC. A noter la présence des *clubs sociaux de cannabis* (privés, sans but lucratif) qui permettent à leurs

membres d'acquérir la substance à des fins thérapeutiques ou récréatives (situation légale non claire).

Chili : *l'usage récréatif* est décriminalisé depuis 2016 ; l'autoculture est autorisée dans les lieux privés pour 'un usage personnel et proche dans le temps' ; la consommation dans les lieux publics est passible d'amende, travaux communautaires, suspension de permis ou participation obligatoire à un programme de prévention. *Usage thérapeutique* : autorisé ; dérivés accessibles en pharmacie sous prescription médicale.

L'éducation

L'ÉDUCATION DANS LE MODELE DIANOVA

Dans le modèle Dianova l'éducation est une pratique transversale qui touche chacun de ses domaines d'intervention et s'inscrit au cœur de sa mission. Pour Dianova, contribuer au développement et à l'autonomie des personnes passe notamment par la mise en œuvre d'espaces d'éducation formelle, non-formelle et informelle.

L'éducation formelle est constituée des composantes officielles du système éducatif et de formation (écoles et universités, éducation aux adultes) qui dans le modèle Dianova se traduisent notamment par des formations diplômantes, des stages d'apprentissage ou des cours d'éducation aux adultes. L'éducation informelle représente quant à elle tous les apprentissages que nous faisons chaque jour sans même nous en rendre compte : lire un article, discuter entre amis, ou encore intégrer les opinions d'autrui pour façonner la sienne propre.

Située à mi-chemin entre l'éducation formelle et informelle, l'éducation non-formelle propose des espaces et des temps d'apprentissage clairement définis, sans qu'il y ait validation des apprentissages par un diplôme ou une évaluation des acquis. L'éducation non-formelle cherche à mettre en avant l'esprit d'initiative et l'autonomie des participants dans un format ouvert, participatif et inclusif.

Chez Dianova, ces espaces d'apprentissage non-formel peuvent par exemple se baser sur les méthodes de l'éducation expérientielle, c'est-à-dire un processus par lequel un individu acquiert des aptitudes cognitives et sociales par le biais des expériences directes, transformées en acquis par le retour sur soi et la réflexion – avec l'aide et l'accompagnement d'un éducateur ou d'un facilitateur expérimenté.

Caractéristiques de l'éducation non-formelle :

- C'est un processus organisé à vocation éducative,
- Elle est participative et centrée sur la personne,
- Elle vise à développer les capacités et les compétences des personnes et prépare à une citoyenneté active,
- Elle privilégie l'action, l'expérience et l'esprit d'initiative, à partir des besoins des participants,

- Elle est fondée sur des apprentissages individuels et de groupe, au sein d'une approche participative et inclusive.

DIANOVA ET L'ÉDUCATION : PERSPECTIVES ET ACTIVITES

Au sein de ses programmes et de ses espaces éducatifs ou de formation Dianova défend une approche de l'éducation formelle, non-formelle ou informelle où le participant s'implique activement dans le processus d'apprentissage. Indépendamment du contenu des formations ou des connaissances ou compétences qu'elles doivent permettre d'acquérir, Dianova privilégie des espaces favorisant l'apprentissage de l'autonomie et de la participation. Ces espaces amènent le participant à mieux se connaître, à s'analyser et à faire le point sur ses aptitudes et ses compétences, tout en étant habitué, petit à petit, à prendre des initiatives au sein d'un groupe et à en mesurer les impacts.

Les actions d'éducation proposées par Dianova doivent à la fois permettre aux participants de renouer avec un projet d'éducation formelle (études, université, formations), tout en favorisant, grâce à l'atout de cette approche participative et inclusive, un apprentissage de la citoyenneté, du vivre-ensemble et du respect d'autrui et de l'environnement. Il s'agit non seulement de stimuler la transmission des savoirs tout en permettant aux participants d'acquérir des compétences, et un esprit d'innovation et d'autonomie qui les accompagnera tout au long de leur devenir professionnel et citoyen.

Par ailleurs, Dianova met en œuvre des programmes de formation diplômante (pour ses collaborateurs, usagers et autres publics spécifiques) en s'assurant de respecter l'égalité d'opportunités en matière d'accès à l'éducation et à la formation – en particulier pour les personnes en situation de risque d'exclusion sociale ou autres personnes vulnérables – et en mettant l'accent sur l'acquisition des compétences sociales et techniques susceptibles de faciliter l'intégration sociale et professionnelle.

Le positionnement de Dianova

Selon Dianova, l'éducation est un droit qui doit être garanti par l'État et renforcé par la société civile dans son ensemble. Le droit à l'éducation doit concerner la population dans son entier, les enfants (garçons et filles) les adolescents et les adultes.

Les objectifs premiers de l'éducation doivent être les suivants:

- 1) Favoriser l'épanouissement de la personnalité humaine, le développement de ses talents et de ses capacités mentales et physiques dans tout leur potentiel;
- 2) Inculquer le respect des droits de la personne et des libertés;
- 3) Inculquer le respect de l'identité des personnes, de leur langue, de leurs valeurs culturelles, des valeurs nationales propres à leurs pays de résidence ou d'origine, ainsi que le respect des civilisations et des cultures différentes de la leur;
- 4) Permettre aux personnes d'assumer leurs responsabilités de vie dans une société libre, dans un esprit de paix, de tolérance, d'égalité des sexes et d'amitié entre les peuples;

5) Inculquer le respect des milieux naturels et des écosystèmes.

Dianova met en œuvre des actions d'éducation formelle (organisées et certifiées), non formelle (organisées mais non certifiées – programmes thérapeutiques et de prévention, campagnes de marketing et de publicité sociale, entre autres) et informelle (spontanées) dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs identifiés.

Dianova met également en œuvre des actions de lobbying et de plaider pour que chacun ait accès au système éducatif partout dans le monde. Dans cette perspective le réseau Dianova intervient face aux organismes internationaux et aux États afin de promouvoir l'éducation pour tous et avec tous et faire tomber les barrières qui empêchent d'y accéder, telles que :

Manque de financement pour l'éducation – l'argent ne fait pas tout, mais il demeure l'élément essentiel d'un système éducatif valide et performant. Depuis 2008, les financements mondiaux pour l'aide à l'éducation ont chuté, entraînant une réduction de 34 milliards \$ sur quatre ans, pour les 59 pays en développement partenaire du Partenariat Mondial pour l'Éducation.

Manque de professeurs ou de professeurs qualifiés – les professeurs ne sont pas assez nombreux pour assurer l'objectif de l'éducation primaire pour tous. De plus, nombre d'entre eux ne sont pas suffisamment formés, ce qui entraîne des déficits d'apprentissage pour de nombreux enfants. Selon les Nations Unies, 5.1 millions de professeurs supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'une éducation secondaire de base d'ici 2030.

Manque de salles de classe et de matériel – L'absence de salle de classe et de condition décentes d'apprentissage (matériel scolaire, eau potable, toilettes) est un obstacle pour des millions d'enfants, notamment en Afrique sub-saharienne.

Exclusion des enfants handicapés – l'éducation est un droit humain universel, pourtant, près de 93 millions d'enfants handicapés n'ont pas accès au système éducatif et dans les pays les plus pauvres, jusqu'à 95% des enfants handicapés ne vont pas à l'école.

Le fait d'être une fille – appartenir au 'mauvais' genre est l'une des raisons majeures pour se voir dénier le droit à l'éducation. Des générations entières de jeunes filles n'ont pas pu accéder à l'éducation et actuellement plus de 100 millions de jeunes femmes ne savent ni lire ni écrire. Aujourd'hui encore, malgré de récents progrès, une adolescente sur cinq ne va pas à l'école à cause de la pauvreté (les familles jugent plus profitable d'éduquer les garçons en priorité, tandis que les filles restent à la maison pour s'occuper des tâches ménagères).

Vivre dans un pays en guerre – les systèmes éducatifs sont l'une des premières victimes des conflits : les gouvernements n'assurent plus les services essentiels et les déplacements de population empêchent la continuité de l'apprentissage. De plus, le maintien de l'éducation est un objectif non prioritaire pour l'aide humanitaire (seul 1.4% de l'aide humanitaire mondiale a été allouée à l'éducation en 2012).

La distance entre la maison et l'école – à cause du manque d'établissements, de nombreux enfants doivent marcher jusqu'à six heures par jour pour se rendre ou revenir de l'école, ce qui représente une difficulté insurmontable pour les enfants handicapés ou souffrant de

malnutrition, ainsi que pour les filles, plus vulnérables aux violences pouvant survenir lors de trajets parfois dangereux.

La faim et la malnutrition – l’impact de la faim sur l’éducation est sous-évalué, on estime pourtant que la seule malnutrition a un impact négatif important sur le cerveau en développement et les habiletés cognitives, ce qui limite l’apprentissage scolaire, notamment celui de la lecture. Plus de 171 millions d’enfants sont concernés.

Les frais liés à l’éducation – l’éducation gratuite est un droit pour tous, comme le stipule la déclaration universelle des droits de l’homme. Pourtant, malgré de récents progrès, le fait d’aller à l’école entraîne trop de frais, formels et informels, notamment pour les familles les plus pauvres condamnées à voir se répéter le cycle de la pauvreté.

La jeunesse

Les jeunes représentent la population âgée de 15 à 24 ans, soit 18% de la population mondiale. La jeunesse représente un capital social fondamental; elle est le moteur du changement social, du développement économique et des progrès techniques, sociaux et culturels. Aucune société ne peut prospérer sans compter sur la vision, les idéaux, l’énergie et l’engagement de la jeunesse.

Pour Dianova, il faut tout mettre en œuvre pour assurer le développement de programmes, initiatives et politiques dédiées aux jeunes. Les efforts que l’on fait maintenant pour tirer parti de leur potentiel et résoudre les problèmes et les difficultés qui les concernent, auront des répercussions importantes sur le bien-être et la prospérité des générations futures.

PROTEGER LA JEUNESSE

Pression sociale

Les bouleversements culturels, politiques, économiques et sociaux qui secouent la société actuelle posent d’immenses défis aux jeunes. Dans beaucoup de pays développés, la société exige des nouvelles générations qu’elles soient formées et préparées au mieux à une vie professionnelle hyper compétitive au sein de laquelle elles ont pourtant du mal à trouver leur place, c’est pourquoi il faut soutenir les efforts visant à aider les jeunes à s’épanouir.

Abus et dangers

Les jeunes peuvent être exposés à des situations dangereuses qui retardent leur développement ou les empêchent de suivre une scolarité normale, notamment les situations de conflit et de travail forcé dans certains pays, et plus généralement les problèmes d’abus et de mauvais traitement. Pour ces raisons Dianova met en œuvre des programmes et des activités favorisant le développement de la jeunesse et s’engage par des initiatives de plaidoyer à inciter les organisations internationales et les gouvernements à assurer l’insertion sociale des jeunes après les situations de conflits et à promulguer et respecter des lois protégeant la jeunesse.

Conflits propres à la jeunesse

L'adolescence et les années qui s'ensuivent, représente une ère de conflits, réels ou imaginaires, susceptibles d'amener les jeunes sur des chemins dangereux (abus de substances et autres conduites dangereuses, extrémisme, etc.) C'est pourquoi, par le biais de ses différentes initiatives, Dianova veut donner priorité au travail auprès des jeunes, afin de les aider à résoudre ces problèmes au moment où ils apparaissent.

Santé des jeunes

La plupart des jeunes dans le monde sont en bonne santé, mais un certain nombre de problématiques et de maladies peuvent entraver leur épanouissement : consommation de tabac et d'alcool, manque d'exercice physique, rapports sexuels non protégés, exposition à la violence, etc. Promouvoir des pratiques saines durant l'adolescence et prendre des mesures visant à la prévention des risques sanitaires sont des enjeux essentiels pour l'avenir.

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

La jeunesse actuelle dispose d'un niveau d'éducation jamais atteint auparavant, pourtant beaucoup reste encore à faire pour promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes dans le monde afin de leur permettre d'avoir accès à un travail décent et un niveau de vie satisfaisant. Parmi les actions prioritaires, il faut notamment :

- *Lutter contre les disparités entre les sexes* : l'éducation des filles est un élément essentiel de leur développement, mais aussi de celui de leurs familles et des communautés dont elles sont issues. Pourtant, même si le taux d'alphabétisation des filles a augmenté au cours des dernières années, il est toujours inférieur à celui des garçons.
- Aider les jeunes dans les pays en développement à accéder à l'éducation et à la formation à tous les niveaux (voir chapitre éducation).
- Dans les pays développés, un effort important doit être fait pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation, tout en encourageant la créativité, l'innovation et l'esprit d'entrepreneuriat à tous les niveaux du parcours éducatif.

PROMOUVOIR L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES

Dans un contexte de vieillissement de la population, comme c'est le cas dans la plupart des pays industrialisés, l'éducation et l'intégration professionnelle des jeunes représentent un défi immense. Beaucoup de jeunes vivent une problématique d'exclusion sociale découlant du décrochage scolaire et d'un chômage élevé parmi cette population – à titre d'exemple, dans l'Union Européenne, un jeune sur trois est sans emploi un an après avoir quitté le système éducatif.

Le positionnement Dianova

Selon Dianova, il est indispensable de mettre en place des stratégies transversales afin que les jeunes générations disposent des moyens et des conditions favorables à la réussite de leur intégration professionnelle et sociale. Cette stratégie doit passer par une participation accrue des jeunes à la vie citoyenne et par un investissement – financier mais aussi social et politique – en faveur des jeunes et incluant leur participation, mais aussi celle des organisations de la société civile, des familles, des enseignants et des employeurs.

A ce titre, Dianova **soutient** la stratégie de l'UNESCO pour la Jeunesse (2014-2021) mise en œuvre selon trois axes de travail :

- 1) Formulation et révision des politiques avec la participation des jeunes ;
- 2) Renforcement des capacités pour la transition vers l'âge adulte ;
- 3) Engagement civique, participation démocratique et innovation sociale.

Inégalités, pauvreté et exclusion sociale

PAUVRETE DANS LE MONDE

En trente ans, le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté (moins de 1.9 dollar par jour) est passé de 2 milliards en 1981 à 900 millions en 2012. Si l'on tient compte de l'augmentation de la population mondiale (de 4.5 à 7 milliards d'individus), le taux d'extrême pauvreté a été divisé par trois. Aujourd'hui, 12.8% de la population des pays en développement ou émergents est en situation d'extrême pauvreté, contre 44% il y a trente ans.

Alors même qu'elles sont confrontées à une pression démographique énorme, toutes les régions du monde ont vu au cours de ces trente années un recul de l'extrême pauvreté et une amélioration des conditions de vie. Pourtant, ces données mondiales ne représentent qu'une tendance générale qui masque la persistance d'immenses poches de pauvreté. En outre, le seuil fixé à 1.9 dollar est non seulement très bas, mais il ne tient pas non plus compte de l'enrichissement des pays qui, dans la majorité des cas, ne bénéficie qu'à une infime minorité.

INEGALITES DANS LES PAYS

Si il existe une tendance importante de réduction des inégalités entre pays, en revanche les inégalités internes, c'est-à-dire au sein même des pays, sont en augmentation depuis les années 80 dans les pays développés, mais aussi, depuis quelques années, dans les pays émergents.

Les facteurs traditionnellement avancés pour expliquer cette recrudescence des inégalités sont la mondialisation, les progrès techniques et les politiques publiques, cette dernière

raison expliquant en partie les différences énormes qui existent entre les pays en termes de niveaux des inégalités et de la pauvreté.

Les pays les plus inégalitaires aujourd'hui au sein de la zone OCDE sont le Mexique, le Chili et la Turquie, suivis par les Etats-Unis. Le coefficient de Gini (une mesure statistique qui vaut 0 si tous les individus ont le même revenu, et 1 si une seule personne détient la totalité du revenu disponible) y dépasse 0.40, un seuil souvent considéré comme critique, et dépasse même 0.48 au Chili et au Mexique. Les pays du nord de l'Europe, comme le Danemark et la Norvège et certains pays d'Europe centrale, comme la Slovénie et la République slovaque, sont les plus égalitaires. Pour ce qui est des pays hors zone OCDE, les données ne sont pas parfaitement comparables mais permettent malgré tout d'établir que les inégalités dans les pays émergents sont plus importantes en moyenne que dans la zone OCDE, voire beaucoup plus importantes pour certains³.

La plupart des pays développés ont instauré au fil des années des filets de protection sociale et d'assistance qui continuent de jouer leur rôle : l'immense majorité de la population a aujourd'hui accès aux biens de base comme l'eau potable, les maladies qui tuent encore dans les pays pauvres ont disparu et, au-delà des éléments vitaux, chacun peut accéder à un ensemble de services publics, plus ou moins développés selon les pays.

Les difficultés rencontrées par une frange de plus en plus importante de la population ne se mesurent pas en termes de pauvreté absolue ; il serait absurde d'appliquer la mesure de l'extrême pauvreté (moins de 1.9 dollars par jour) à ces pays. En revanche, l'accroissement des inégalités contribue à élargir l'éventail des difficultés rencontrées par les plus démunis, en termes de logement, d'emploi et de formation, d'éducation, de santé, d'illettrisme, d'accès aux loisirs et à la culture, etc., ce qui les met potentiellement en situation de grande vulnérabilité sociale.

Au sein de nos pays les plus opulents, des centaines de milliers de personnes sont sans-abri et confrontées chaque jour aux dangers de la rue. Des travailleurs étrangers sans papiers sont exploités dans des emplois de fortune et logés à prix d'or dans des taudis. Des millions de personnes vivent dans des logements insalubres et sont dans l'impossibilité de se nourrir correctement, d'offrir des loisirs ou des vêtements à leurs enfants, de prendre des congés. Bien sûr, ces situations n'atteignent pas l'ampleur de la pauvreté extrême qui existe dans les pays émergents, mais elles génèrent un sentiment de vulnérabilité sociale destructeur et susceptible de menacer la cohésion sociale.

Le positionnement de Dianova

Dianova **estime** qu'il est essentiel de prendre conscience de l'ampleur du fossé qui sépare les citoyens du monde que tous nous partageons et nous accordons la plus grande valeur au principe selon lequel tous les êtres humains « a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne », quels que soient les pays où ils vivent.

³ OECD (2015), [In It Together: Why Less Inequality Benefits All](#), (Tous concernés: Pourquoi moins d'inégalité profite à tous?) OECD Publishing, Paris.

C'est pourquoi, nous **pensons** que l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres dans le monde devrait constituer une source de préoccupation constante des pays riches, ce qui est loin d'être aujourd'hui le cas au vu du manque d'intérêt porté à la situation des pays en développement. Nous pensons que notre rôle, en tant qu'acteurs de la société civile, est de soutenir le développement des pays aux plans économique, démocratique et social, et d'influencer nos gouvernements à faire de même.

S'il est indispensable d'apporter davantage d'attention aux pays en développement, nous **pensons** qu'il est également important d'agir pour prêter assistance au nombre de plus en plus grand de personnes en situation de vulnérabilité sociale liée à la montée des inégalités dans les pays dits développés.

Dianova **estime** que ces situations de pauvreté et d'exclusion sont injustes et indignes de sociétés qui disposent des moyens pour y faire face. En outre, nous **pensons** qu'apporter un soutien aux personnes vulnérables en vue de favoriser leur inclusion pourrait apporter des bénéfices importants, au plan social, économique et de la sécurité publique.

C'est pourquoi, pour des raisons à la fois éthiques et pratiques, nous **soutenons** la recherche et la mise en œuvre de solutions visant à favoriser l'inclusion des personnes en grande vulnérabilité sociale et à lutter efficacement contre les causes de la pauvreté et de l'exclusion. C'est un objectif fondamental pour parvenir à une société sereine.

Développement communautaire

Le développement communautaire est un processus mis en œuvre par une communauté, afin de lui permettre de résoudre un problème ou d'améliorer ses conditions de vie, et en particulier celles des plus vulnérables ou des plus socialement défavorisés. Le processus implique la participation active des membres de la communauté, mais aussi des institutions et des ONG.

Le terme « développement communautaire » est un terme générique qui peut recouvrir des approches similaires telles que le développement social, développement local, projet participatif, action collective, etc. Ces approches de développement communautaire ont en commun de ne pas imposer une solution aux communautés afin d'améliorer la vie de leurs citoyens, mais de proposer des façons de faire et des moyens d'action **sur la base de trois principes** : la participation citoyenne, la concertation et les partenariats, et l'augmentation du pouvoir d'agir individuel et communautaire.

PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le contexte du développement communautaire, la participation vise l'engagement des citoyens dans les différentes actions liées à la vie de leur communauté. Il s'agit de faire entendre son point de vue, de participer aux décisions et à l'action. Les citoyens ne sont pas considérés comme de simples usagers des services mis à leur disposition, mais comme des

acteurs disposant de leurs propres réponses collectives. Le développement communautaire ne vise pas à travailler pour la population mais avec celle-ci.

CONCERTATION ET PARTENARIATS

Le principe de concertation et de partenariats repose sur l'idée que les facteurs déterminants de la santé et des conditions de vie d'une communauté se trouvent souvent à l'extérieur de celle-ci. Le principe s'appuie d'une part sur une prise de conscience de la part de la communauté des mécanismes économiques, politiques et sociaux qui influencent les conditions de vie de ses citoyens, et d'autre part sur un engagement à travailler avec les acteurs locaux, les professionnels mais aussi avec les pouvoirs publics, dans le but d'innover et de créer des formes nouvelles d'organisation et de fonctionnement avec un résultat durable.

AUGMENTATION DU POUVOIR D'AGIR

Renforcer le pouvoir d'agir s'effectue au plan individuel, organisationnel et communautaire. Au plan individuel, l'objectif est d'amener les personnes à exercer un plus grand pouvoir sur leur vie et leur santé. Au plan organisationnel, le pouvoir d'agir peut prendre la forme d'une structure de soutien et d'évaluation des initiatives individuelles et des actions collectives. Enfin, la dimension collective vise à augmenter la capacité de la communauté à améliorer les conditions de vie de ses citoyens, tout en réduisant les inégalités.

Le positionnement de Dianova

Comme tout travail social, le développement communautaire est porteur d'un ensemble de valeurs servant de cadre de référence commun. Ces valeurs sont la poursuite d'une meilleure justice sociale et la défense des droits fondamentaux des personnes, les valeurs d'égalité et d'équité dont l'objet est d'assurer les mêmes chances pour tous, et surtout la défense des personnes les plus vulnérables, par la création d'espaces permettant de créer ou de renforcer le lien social et la cohésion des groupes de population, dans un esprit de coopération et de solidarité.

Dianova **considère** un travail communautaire de qualité doit promouvoir et favoriser un échange équilibré entre les différents interlocuteurs sur la base de ces valeurs de justice sociale, de droits, d'équité, d'égalité et d'aide aux plus démunis. Il doit être fondé sur la prise en compte des besoins et des intérêts de chacun. Il doit enfin privilégier les forces existantes et potentielles, dans le cadre d'une approche globale. Pour Dianova, les personnes bénéficiaires du développement communautaire doivent participer activement au processus de prise de décision et à la mise en œuvre des mesures qui les concernent. C'est la notion *d'empowerment* appliquée au développement des communautés.

Les migrations

Les migrations existent depuis toujours. De l’Afrique à la Mésopotamie, du cœur de l’Asie vers les Amériques, toutes les régions du monde ont connu de grands mouvements migratoires. Les raisons de ces migrations ont été diverses : changements climatiques, relations commerciales, motifs militaires, religieux ou politiques. Les tous premiers pas de la mondialisation économique, à partir du 15^{ème} siècle, débouchent sur la conquête de grands territoires et sur de grands mouvements de populations, à l’exemple de l’esclavage qui enlève au continent africain près de vingt millions de personnes qui sont déportées vers les Amériques. De nos jours encore, certains pays ont si peu à offrir à leurs citoyens, ou bien sont à ce point ravagés par la guerre, la corruption ou l’oppression, que le départ apparaît comme la seule solution pour améliorer sa situation.

Les migrations n’ont pas l’ampleur qu’elles avaient par le passé, mais il semble qu’on en parle beaucoup plus, souvent pour montrer du doigt les migrants et les réfugiés et les rendre responsables de tous nos maux. La Déclaration universelle des droits de l’homme affirme le droit à quitter un pays, y compris le sien, pourtant, un peu partout dans le monde ce droit est de plus en plus remis en question, tant les conditions d’immigration et d’entrée dans un pays sont devenues difficiles.

La situation s’est même aggravée depuis 2013, avec l’exode de centaines de milliers de personnes venues de Syrie, du Soudan, d’Erythrée ou d’Irak, fuyant la guerre, le chaos et les violences pour chercher asile dans les pays voisins, ou pour certains d’entre eux, pour rejoindre l’Europe et les autres pays du Nord.

Sur le continent Américain, un pays comme le Venezuela – qui il y a cinquante ans était stable et prospère et drainait des dizaines de milliers de migrants venus d’Allemagne, d’Italie, d’Espagne et du Portugal – a vu sa situation s’inverser en quelques années. Aujourd’hui, pour fuir une économie en lambeaux héritée du socialisme bolivarien, près de 60 pour cent des Vénézuéliens souhaitent quitter le pays⁴, tandis que ceux qui peuvent vraiment le faire, des travailleurs qualifiés pour la plupart, vont rejoindre l’industrie du pétrole en Colombie, créer des commerces en Uruguay ou à Panama, ou bien ouvrir des cliniques à Miami ou Toronto.

Il reste malgré tout à savoir si le reste de l’Amérique Latine est prête à commencer à tirer profit de ces mouvements de migration, qu’ils viennent du Venezuela ou d’ailleurs. En effet, l’Amérique Latine est l’une des régions du monde qui accueille le moins de migrants ou de réfugiés : ces derniers représentaient seulement 1.5 pour cent de la population en 2015⁵.

LES PREJUGES SUR L’IMMIGRATION ET LES MIGRANTS

Pour répondre à ces crises migratoires, beaucoup de pays européens sont tentés par le repli sur soi : construction de murs, renforcement des contrôles aux frontières de l’Europe (et

⁴ Source : Datincorp – Caracas

⁵ UN DESA | United Nations Department of Economic and Social Affairs - [International Migration 2015](#)

même rétablissement des contrôles dans l'espace Schengen), refus d'accueillir les migrants et/ou réfugiés malgré les directives de l'Union, etc. Dans le même temps, certains responsables politiques caressent l'opinion dans le sens du poil en se faisant l'écho des pires préjugés contre les migrants ou les réfugiés.

Aux Etats-Unis, le président a signé au début de l'année 2017 le décret donnant le coup d'envoi au projet de construction d'un mur le long de l'immense frontière avec le Mexique – un mur que beaucoup jugent non seulement inutile (le nombre d'immigrants mexicains est en baisse depuis 2007), mais surtout nuisible aux relations entre les deux pays. Quant à l'Argentine, elle vient récemment (février 2017) de prendre des mesures légales visant à restreindre l'immigration en provenance des pays d'Amérique du Sud les plus pauvres.

Le positionnement de Dianova

Pour un devoir de solidarité, de citoyenneté et de justice sociale

De façon générale, les migrants et/ou réfugiés donnent bien plus qu'ils ne reçoivent; ils sont consommateurs des biens et des services des pays qui les accueillent; pour beaucoup ils arrivent en possédant déjà une formation, travaillent, paient des impôts et créent des richesses. Ils cotisent pour les retraites de tous et contribuent à la vitalité et à la diversité démographique. En ce sens, Dianova **estime** que la migration joue un rôle positif essentiel à la richesse culturelle et au développement des pays d'accueil – ainsi que l'ont montré les analyses de l'OCDE sur l'incidence de l'immigration sur les finances publiques, la croissance économique et les marchés du travail.

La crise migratoire actuelle pose en revanche un nouveau défi, notamment pour les pays européens. Pour relever ce défi à court et à long terme il est indispensable d'une part de mettre en œuvre des politiques coordonnées d'accueil et d'intégration des migrants et des réfugiés, et d'autre part de lutter contre le rejet croissant dont l'immigration fait l'objet au sein de la population. Nous devons plus précisément **contrer** les arguments extrémistes qui font de l'immigration une menace pour l'emploi et la protection sociale, pour l'identité de tel ou tel pays – et cela sans pour autant nier les problèmes qui existent localement du fait de concentrations excessives de populations récemment arrivées.

Nous **pensons** que seule une prise de conscience de l'interdépendance des nations peut nous permettre d'appréhender les migrations comme un phénomène enrichissant, inhérent aux sociétés humaines, et susceptible de concerner tous les pays, y compris les pays hôtes d'aujourd'hui. Dianova estime que chacun, à son niveau (action associative ou citoyenne, plaidoyer auprès des gouvernements, soutien à des projets d'accueil et de développement dans les pays de départ) peut aider à construire un monde dans lequel les migrations ne sont plus considérées comme une menace, mais comme une richesse et une opportunité de développement.

Nous **comprendons** enfin que les flux migratoires **doivent** être contrôlés par des politiques de régulation. Ces politiques doivent cependant être complémentaires de celles visant l'aide au développement en faveur des pays d'émigration et appliquées avec discernement et

humanité afin d'éviter de stigmatiser les populations immigrées et de garantir leur accueil et leur intégration dans les meilleures conditions possibles.

L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes

ÉGALITE DE GENRE

L'utilisation du terme « les femmes et les filles » dans le texte fait référence à l'identité sexuelle perçue, quel que soit son sexe de naissance, son orientation ou son expression sexuelle.

L'égalité des genres recouvre la notion selon laquelle tous les êtres humains sont libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix, sans qu'ils soient bridés par des stéréotypes, une division rigide des rôles ou des préjugés. L'égalité des genres signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des personnes sont pris en compte de manière égale, valorisés et encouragés.

Bien que l'on considère habituellement l'égalité de genre comme le fait de parvenir à une égalité d'opportunités pour hommes et femmes, un concept contemporain de l'égalité de genre va au-delà de ce modèle binaire pour répondre aux nuances spécifiques, aux défis et aux différents niveaux de vulnérabilité associés aux formes et aux expressions diverses de l'identité de genre des individus. Dans cette optique, promouvoir l'égalité de genre implique aussi de lutter contre toute forme de discrimination fondée sur le sexe, les rôles sexospécifiques, l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Cela signifie que tous les individus ont un accès équitable aux opportunités, aux droits, aux obligations et aux possibilités, sans que cet accès soit déterminé par le genre de naissance des individus ou comment ils expriment leur identité.

Les femmes et les filles ont historiquement été systématiquement affectées par les préjugés et discriminations, mettant en péril leur liberté, leur sécurité et leur potentiel et perpétuant une situation généralisée d'inégalité de genre. Pour équilibrer la balance, il faut donner aux groupes défavorisés les moyens d'accéder à une égalité d'opportunités. L'équité entre les sexes, qui implique de soutenir le côté défavorisé afin de créer les conditions propices à l'égalité d'opportunités, est alors le moyen de réaliser l'égalité de genre.

Sur le chemin vers l'égalité de genre, Dianova reconnaît et approuve les efforts menés à bien par les mouvements de défense des droits des femmes et les mouvements LGBTQ (Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et Queer) pour garantir l'accès universel à l'éducation, au marché du travail et aux droits sexuels et reproductifs. De même, notre réseau s'engage à mettre fin aux violences sexuelles et aux autres formes de violence sexiste et à participer à créer un monde où les femmes et les filles font partie du processus de

décision et sont des partenaires égaux dans le développement personnel, familial et communautaire.

INTEGRATION DE L'ÉGALITE DE GENRE

Pour construire un monde où chaque individu a la possibilité de développer pleinement son potentiel, les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent analyser et s'attaquer à l'impact des différents programmes et politiques sur les groupes de population en fonction de leur genre et dans des contextes spécifiques. À cette fin, il est nécessaire d'investir dans des données ventilées par sexe. Une analyse sexospécifique de ces informations aidera à formuler des réponses adaptées aux besoins des femmes et des filles, s'agissant de l'accès à l'éducation, au marché du travail, ou aux postes décisionnaires, ainsi qu'à mettre fin aux violences et aux discriminations fondées sur le genre.

Ce n'est qu'en intégrant la perspective de l'égalité de genre dans toutes les actions, tant au niveau organisationnel que programmatique, que nous aurons la chance de parvenir à une société plus juste et plus équitable. En fait, lorsque nous œuvrons pour l'égalité de genre, nous aidons non seulement au développement durable, mais aussi à l'autonomisation des femmes. Ces deux concepts complémentaires, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, ont le pouvoir de transformer les relations humaines à tous les niveaux.

L'AUTONOMISATION DES FEMMES

L'autonomisation des femmes est le processus visant à accroître la capacité des femmes à devenir les agents de leur vie et de leurs choix propres. En outre, l'émancipation économique des femmes met en place les conditions de leur liberté et de leur indépendance et leur apporte la capacité de transformer leurs choix en actions. Tandis que tout le monde, hommes et femmes, doit faire partie des efforts visant à l'égalité de genre – ce qui nécessite un changement de mentalité de la société tout entière – les femmes sont l'objectif principal des politiques et des programmes.

Tout comme l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes est une dimension transversale des politiques de Dianova. Notre réseau est engagé dans des activités qui donnent aux femmes la possibilité de développer leurs capacités professionnelles et d'accéder pleinement aux moyens de participer à chaque secteur de la vie économique. Nous envisageons un monde où les femmes et les filles participeront à part égale à l'enseignement, au travail, aux prises de décision, au sein de leurs communautés et leur foyer.

Le positionnement de Dianova

L'autonomisation des femmes pour le développement global

L'autonomisation des femmes est une prémisses du développement plein et durable des nations. Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et leur accès à une éducation de qualité et leur participation au monde du travail sont étroitement

associés au développement économique, social et culturel. La Banque Mondiale a ainsi déclaré que sans une participation égale des femmes et des hommes, « aucun pays, aucune communauté ni économie ne peut réaliser son potentiel ni relever les défis du XXIe siècle ».

À cet effet, Dianova **estime** que la réorganisation du marché du travail et la redistribution inclusive et équitable des ressources sont essentielles pour parvenir à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes, mais aussi pour mettre un terme à la pauvreté et s'inscrire dans un développement soutenable qui profite à tous. De telles mesures impliquent de garantir un salaire égal pour des postes équivalents, d'accorder des congés de maternité décents, des modalités flexibles de travail pour les mères, ainsi que des garderies accessibles, tout en assurant le respect de la parité entre les sexes au sein des postes de direction.

L'autonomisation des femmes peut protéger efficacement les femmes des emplois informels, incertains et sous-payés. En définitive, compte tenu de son rôle essentiel en faveur de la réalisation de l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes est aussi l'un des fondements de la solidité des économies, une façon de remplir les engagements internationaux en faveur du développement et des droits humains, et un moyen d'améliorer la vie de tous – celles des femmes, des hommes, des familles et des communautés dans leur ensemble.

Les femmes et les addictions

L'abus de substances est l'une des causes majeures des violences faites aux femmes: les addictions rendent les femmes plus vulnérables aux violences physique et sexuelles, à l'exploitation et aux abus psychologiques. De même, les implications de santé publique liés à l'abus de drogues affectent davantage les femmes vulnérables. Un enseignement de base sur les questions de santé publique, de santé sexuelle et reproductive et de santé maternelle, ainsi que la promotion des programmes de prévention des addictions peuvent permettre de réduire la vulnérabilité des femmes face aux addictions.

En matière de prévention, il est également avéré que l'accès à l'information et à l'éducation ainsi que les mesures de soutien communautaire au plan local peuvent aider à promouvoir l'égalité de genre, réduire les violences faites aux femmes et valoriser leur contribution à la famille, à la communauté et à la société. Ces mesure sont par extension à même de réduire le nombre de femmes addictes ou impliquées dans le trafic de drogues, en raison de situations d'abus ou d'un manque d'opportunités éducatives et d'emploi.

Au plan du traitement des addictions, Dianova **considère** qu'il est essentiel de combattre les discriminations et faciliter l'accès aux femmes aux programmes de réadaptation. Le programmes doivent tenir compte des besoins spécifiques des femmes – par exemple celles ayant des enfants à charge – en leur offrant des modalités individualisées de traitement, de suivi et de réinsertion. Enfin, il est important de **promouvoir** la recherche sur les questions relatives aux femmes, aux addictions et au développement dans le but d'obtenir une vision actualisée des relations entre ces thèmes et relever des défis toujours plus difficiles.

Les femmes et les migrations

Le monde est actuellement confronté aux bouleversements et aux nombreux défis posés par le plus important flux de migration forcée depuis la deuxième guerre mondiale. C'est une

situation difficile pour tous les migrants, mais plus particulièrement pour les femmes et pour les autres groupes minoritaires.

Les vulnérabilités préexistantes atteignent des proportions insupportables pour les femmes qui vivent dans les zones de conflit et se voient forcées à fuir. La violence, la traite des êtres humains, l'exploitation et les agressions sexuelles, les abus et la discrimination s'ajoutent alors aux défis déjà nombreux que doivent relever les migrants, au sein des pays d'accueil, durant leur voyage ou lors de leur passage dans les camps de transit et de réfugiés.

Malgré les efforts actuellement déployés pour cibler les besoins spécifiques des femmes et les filles dans ces contextes, il est impératif d'investir mieux et plus en faveur de leur protection et de leur autonomisation. A ce propos, Dianova estime que les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile doivent œuvrer ensemble afin d'identifier les besoins et mettre en place des politiques et des mesures au plan national et bilatéral visant protéger les femmes et à assurer une gestion plus efficace du phénomène de la migration féminine.

3ème partie : La communication

La communication est un terme qui peut être différemment interprété selon le rôle que l'on joue au sein d'une ONG. Pour un agent spécialisé dans la prévention des comportements à risque, cela peut signifier, par exemple, sensibiliser un groupe de personnes vulnérables par le biais d'un message incitant à se protéger des maladies transmises sexuellement et par le sang (communication interpersonnelle). Pour une personne chargée des relations avec les organisations internationales et les pouvoirs publics, cela peut être réaliser des actions de plaidoyer visant à l'adoption de politiques ou de pratiques axées sur la santé des usagers de drogues (communication organisationnelle). Enfin, pour les administrateurs et les dirigeants, communiquer ce peut être promouvoir les valeurs de l'ONG auprès du grand public et présenter ses résultats annuels afin de rendre des comptes et d'informer les donateurs (communication institutionnelle ou administrative).

LES DIFFERENTS OBJECTIFS DE COMMUNICATION

Le plaidoyer – c'est le processus qui consiste à influencer les personnes, les groupes ou les institutions qui disposent d'un pouvoir de décision ou qui sont capables d'influer sur celui-ci, afin de parvenir à des changements de politiques, de lois ou de pratiques.

La communication pour modifier les comportements – c'est l'usage stratégique d'actions de communication en vue d'opérer un changement volontaire de comportement individuel ou des normes sociales, dans le but d'améliorer le bien-être de l'individu, de la communauté ou de la société.

La communication organisationnelle – c’est le processus global, continu et dynamique d’échange d’information avec toutes les parties prenantes internes et externes d’une organisation (communication interne, externe et intermédiaire, communication de crise, etc.)

IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION

La communication est « *le système nerveux central des organisations, leur flux vital* » (Costa, 1995), un flux généré par l’ensemble des relations interpersonnelles et des messages au sein de l’organisation et entre celle-ci et son environnement, c’est-à-dire ses groupes d’intérêt et le grand public. Pour les ONG, on pourrait même affirmer que la communication revêt une importance plus grande encore que pour les entreprises, car pour elles, communiquer c’est aussi sensibiliser, interpeler, dénoncer, éduquer, changer, combattre, c’est-à-dire : devenir des interlocuteurs sociaux à part entière.

« Si les entreprises communiquent pour exister, les organisations du tiers secteur existent pour communiquer, pour transmettre leurs valeurs à la société. On peut dire que la communication fait partie de l’essence même de ces organisations (...) Elles ne limitent pas leur mission à la prestation de services de qualité, mais trouvent leur raison d’être en transmettant à la société un certain nombre de valeurs qui les rendent plus démocratiques, plus vivables, plus humaines. (Les ONG) existent fondamentalement pour imprégner la société de leurs idées. Le défi est de le faire avec toujours plus de professionnalisme, de créativité et d’efficacité ». (Vicente Vidal, 2004)

Le positionnement de Dianova

Au sein des organisations Dianova, nous nous **efforçons** de faire de la communication une ressource stratégique de première importance, bénéficiant des ressources nécessaires et suffisantes à sa mise en œuvre et à son développement, dans une perspective organisationnelle qui ne se limite pas aux initiatives de marketing liées à la recherche de fonds, ou à la publicité. C’est pourquoi en tant qu’ONG, nous privilégions les stratégies de *communication informatives*, qui visent à être utiles et à servir, plutôt que la *communication persuasive* dont le but est de séduire et de déclencher une réponse conditionnée à divers stimuli.

Le défi numérique

Les technologies numériques telles que l’Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle grandissant dans la communication des ONG. Chaque jour, de nouvelles pages Facebook sont créées pour appeler à la mobilisation, des pétitions en ligne sont lancées, ou des hashtags sur Twitter cherchent à attirer l’attention de l’opinion, des médias et des leaders d’opinion. Dans ce flux permanent d’appels à l’action, il est difficile de se frayer un chemin et il n’existe pas de recette miracle.

Dans cet univers très concurrentiel en termes d’information et de stimuli, il est essentiel que chaque organisation membre du réseau **développe** une réflexion sur la bonne utilisation d’Internet et des réseaux sociaux. Nous devons garder à l’esprit que notre identité et notre

réputation en ligne se construisent petit à petit, jour après jour, en ayant soin d'utiliser les outils adéquats, à l'exemple du *content marketing* et du *storytelling* (quoi de mieux qu'une bonne histoire à raconter?). Nous **entretenez** nos communautés en ligne, avec des posts et des appels à l'action réguliers, sans nous disperser dans des actions qui ne sont pas en lien avec nos actions ou engagements. Enfin, nous **informons** nos groupes d'intérêt en faisant valoir ce que nous faisons et comment nous le faisons, en leur montrant que nous avons réellement mis en œuvre nos projets. C'est seulement de cette façon que nous serons capables de construire notre réputation en ligne à l'heure de la communication 2.0.

Communication avec nos groupes d'intérêt

Les organisations n'existent pas par elles-mêmes mais par l'intégration et l'interaction des personnes. La raison d'être de Dianova **est** dans les personnes qui la constituent, c'est-à-dire celles pour qui et grâce à qui nous œuvrons. Le cœur de notre organisation, ce **sont** les gens. Nos groupes d'intérêt, ce sont les personnes qui y travaillent ou qui participent à notre action, ce sont les personnes au bénéfice de qui nous **travaillons**, qu'il s'agisse d'individus et de leurs familles ou de communautés. Nos groupes d'intérêt enfin ce **sont** les citoyens qui nous soutiennent et nous financent, ainsi que tous ceux qui sont susceptibles de le faire. Les personnes sont le visage humain de Dianova, ce sont elles qui génèrent la confiance envers elle, qui la rendent légitime.

Dianova, ce **sont** les personnes, c'est la vérité essentielle qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'on veut communiquer et être transparent. Créer de la confiance envers Dianova **est** par conséquent le rôle de tous, chacun d'entre nous devenant à la fois récepteur de la communication, mais aussi émissaire et **acteur** de la communication et de la transparence. En d'autres termes, chacun est un *ambassadeur* de Dianova.

Les organisations membres du réseau Dianova **mettent** en œuvre chacun des trois axes de la communication organisationnelle : *communication interne*, *communication externe* et *communication intermédiaire* (qui s'adresse à la base sociale de nos ONG : partenaires, donateurs, collaborateurs externes, etc.) Les actions de communication de l'organisation **sont** mises en œuvre en fonction de cette segmentation et dans l'objectif de donner corps et réalité à cette perspective de création de confiance. Pour ce faire, les actions de communication **sont** non seulement en adéquation avec la mission, la vision et les valeurs de Dianova, mais aussi et surtout homogènes et cohérentes entre elles, quel que soit l'axe de communication choisi.

Dans la pratique, Dianova **planifie** des actions de communication à court et à long terme, avec les ressources matérielles et humaines nécessaires. Au plan interne, cet engagement permet à nos collaborateurs d'être unis, confiants dans les réalisations de l'organisation et capable de disséminer une culture servant de base à l'intégration de ses valeurs, de sa mission et de sa philosophie. Aux plans intermédiaires et externes, il ouvre la voie vers la confiance et à plus long terme, vers la réputation.